



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES externe

Section : Langue des signes française (LSF)

Session 2024

Rapport de jury présenté par :

Isabelle COUËDON

IA-IPR, présidente de jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Sommaire

Propos introductif.....	3
Données statistiques de la session 2024	4
Tableau récapitulatif des épreuves du CAPES de LSF session 2024.....	5
Programme du Capes de LSF pour la session 2024.....	6
I.ADMISSIBILITE	7
1. Définition générale des épreuves	7
2. Première épreuve d’admissibilité : épreuve disciplinaire	7
2.1 Sujet et attentes du jury pour la première partie de l’épreuve (composition)	7
2.2 Sujet et attentes du jury pour la deuxième partie de l’épreuve (traduction).....	20
3. Deuxième épreuve d’admissibilité : épreuve disciplinaire appliquée.....	21
3.1 Sujet et attentes du jury	21
3.2 Recommandations du jury.....	33
II. ADMISSION	37
1. Définition des épreuves d’admission	37
2. Première épreuve d’admission : épreuve de leçon en LSF	37
2.1. Conditions de passation à la session 2024	37
2.2 Sujet de la session 2024 et attentes du jury.....	38
2.3 Analyse des prestations des candidats de la session 2024 et conseils aux candidats de la session 2025	41
3. Deuxième épreuve d’admission : épreuve d’entretien	45
3.1. Conditions de passation à la session 2024	45
3.2 Partie 1 : présentation par le candidat de son parcours et de ses expériences...	45
3.3 Partie 2 : deux mises en situation professionnelle	46
Mise en situation professionnelle d’enseignement :	46
Mise en situation professionnelle en lien avec la vie scolaire :	48
Conclusion	51

Propos introductif

Le CAPES externe de Langue des Signes Française est un concours prestigieux qui exige des candidats des connaissances linguistiques et culturelles qui fonderont leur expertise disciplinaire. Cette expertise s'appuiera également sur les connaissances et compétences pédagogiques et didactiques attendues chez tout enseignant. Par conséquent ce concours, par la diversité et la complémentarité de ses quatre épreuves d'admissibilité et d'admission, s'attache à vérifier la maîtrise de ces prérequis. Comme tout concours externe, il ponctue une formation initiale ambitieuse qui a su se nourrir d'expériences préprofessionnelles variées. Les candidats de la session 2024 ont pu confirmer l'importance de ce maillage entre connaissances académiques issues de la formation initiale, connaissances professionnelles issues de l'observation de situations réelles d'enseignement en collège ou en lycée et culture personnelle.

Cette session 2024 n'aurait pas été possible sans l'excellence et le dévouement des membres du jury et de l'ensemble des personnels ayant contribué à son organisation, à sa gestion et à sa surveillance. La composition du jury veille à assurer la croisée des regards par la complémentarité des profils convoqués (enseignant, formateur, enseignant-chercheur, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional, inspecteur général).

L'organisation de la session de cette année a été sensiblement identique à celle de 2023. Les épreuves d'admissibilité ont eu lieu les 25 et 26 mars 2024 à la Maison des Examens à Arcueil. Les épreuves d'admission ont eu lieu le 7 juin au lycée de Nehou à Paris.

Le présent rapport s'attache à expliciter les attendus de chaque épreuve. Il souhaite encourager les candidats à s'inscrire à la session 2025¹ en leur formulant des conseils pour guider leur préparation. Ils sont invités à se reporter également aux rapports des sessions précédentes.

Choisir de devenir enseignant c'est croire en l'émancipation des enfants et des adolescences par la connaissance. La langue des signes française, enseignement à part entière soit comme langue première, soit comme langue seconde, offre aux élèves une ouverture et un approfondissement culturel et linguistique, sources de cette émancipation.

¹ Pour plus d'information :

- [Programme du CAPES de LSF de la session 2025](#)
- [Devenir enseignant | devenirenseignant.gouv.fr](https://devenirenseignant.gouv.fr)

Données statistiques de la session 2024

Nombre de postes à pourvoir :	2
Nombre de candidats inscrits :	9
Nombre de candidats présents :	2 (soit 22% des inscrits)
Nombre de candidats admissibles :	2 (soit 22% des inscrits et 100% des présents)
Nombre de candidats non éliminés :	2 (soit 100% des présents)
Nombre de candidats éliminés :	0
Barre d'admissibilité :	48,1 (soit 12,03/20)
Moyenne des candidats admissibles :	53,95/80 (soit 13,49/20)
Nombre de candidats admis :	2 (soit 100% des admissibles)
Barre d'admission :	127,18 (soit 10,60/20)
Moyenne générale des candidats admis :	14,17/20
Moyenne aux épreuves d'admission des candidats admis :	14,51/20

Tableau récapitulatif des épreuves du CAPES de LSF session 2024

Le concours externe comporte deux épreuves écrites d'admissibilité (une épreuve disciplinaire et une épreuve disciplinaire appliquée) et deux épreuves orales d'admission (une épreuve de leçon et une épreuve d'entretien).

Admissibilité (Coefficient 4)	Admission (Coefficient 8)
Epreuve 1 <i>Épreuve écrite sur 20 Coefficient 2</i>	Epreuve 1 <i>Épreuve Orale sur 20 Coefficient 5</i>
<p><u>Épreuve disciplinaire</u></p> <p>1re partie COMPOSITION Langue Signée - vidéo à partir d'un dossier</p> <p>2e partie TRADUCTION</p> <p style="text-align: center;"><i>Durée de l'épreuve : 6 heures</i></p>	<p><u>Épreuve de leçon en LSF</u></p> <p>1re partie ANALYSE et PRÉSENTATION du ou des documents (15 minutes maximum) ENTRETIEN avec le jury (15 minutes maximum)</p> <p>2e partie PRÉSENTATION d'une séance de cours (20 minutes maximum) ENTRETIEN avec le jury (10 minutes maximum)</p> <p style="text-align: center;"><i>Durée de préparation : 3 heures Durée de l'épreuve : 1 heure maximum</i></p>
Epreuve 2 <i>Épreuve Ecrite sur 20 Coefficient 2</i>	Epreuve 2 <i>Épreuve Orale sur 20 Coefficient 3</i>
<p><u>Épreuve disciplinaire appliquée</u></p> <p>SÉQUENCE d'enseignement rédigée en français à partir de documents</p> <p style="text-align: center;"><i>Durée de l'épreuve : 6 heures</i></p>	<p><u>Épreuve d'entretien</u></p> <p>1re partie (15 minutes) PRÉSENTATION de son parcours et de ses motivations (5 minutes maximum) ÉCHANGE avec le jury (le temps restant).</p> <p>2e partie (20 minutes) DEUX MISES EN SITUATION professionnelle</p> <p style="text-align: center;"><i>Durée de l'épreuve : 35 minutes</i></p>

Programme du Capes de LSF pour la session 2024

Le programme définit les connaissances essentielles que doivent acquérir les candidats aux concours de recrutement d'enseignants du second degré. À la session 2024, le programme était différent de celui de la session 2023. Il sera identique pour la session 2025².

Le programme est constitué d'un objet d'étude (extrait des programmes de LSF langue première au collège) et de quatre axes (deux axes figurant dans les programmes de LSF langue première au lycée et deux axes figurant dans les programmes de LSF langue seconde au lycée). Ces éléments sont *a priori* renouvelés tous les deux ans.

À la session 2024, le programme était le suivant :

Un objet d'étude LSF L1 au collège :

Confrontation des valeurs par les langues

Deux axes LSF L1 au lycée :

Thématique historique : Vers l'affirmation

Axe : **Les arts : engagement et émancipation**

Thématique anthropologique et éthique : Espaces collectifs

Axe : **Interactions et partages**

Deux axes LSF L2 au lycée :

Thématique : L'art de vivre ensemble

Axe : **Le passé dans le présent**

Thématique : Gestes fondateurs et mondes en mouvement

Axe : **Diversité et inclusion**

² Voir à ce propos le site suivant qui précise le programme de chaque concours : [les programmes des concours d'enseignants du second degré de la session 2025 | devenirenseignant.gouv.fr](https://devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2025)

I. ADMISSIBILITE

1. Définition générale des épreuves

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré. Les épreuves d'admissibilité sont au nombre de deux, chacune est notée sur 20, a un coefficient de 2 et a une durée de six heures. Toute note égale ou inférieure à 5 à l'une de ces deux épreuves est éliminatoire.

2. Première épreuve d'admissibilité : épreuve disciplinaire

Cette première épreuve dite « **épreuve disciplinaire** » comporte deux parties :

- **a) COMPOSITION en LS-Vidéo** : à partir d'un dossier constitué de documents issus du patrimoine culturel Sourd, en lien avec l'objet d'étude ou avec l'un des axes inscrits au programme, le candidat propose une analyse.
- **b) TRADUCTION** : un ou deux exercices de traduction de la LSF au français écrit et/ou du français écrit à la LSF. Cet exercice peut prendre appui sur un ou deux documents figurant dans le dossier.

2.1 Sujet et attentes du jury pour la première partie de l'épreuve (composition)

Le sujet est téléchargeable sous le lien : [les sujets des épreuves d'admissibilité et les rapports des jurys des concours du Capes de la session 2024 | devenirenseignant.gouv.fr](https://devenirenseignant.gouv.fr/les-sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-les-rapports-des-jurys-des-concours-du-capes-de-la-session-2024)

Programme de Langue des signes française
pour la classe de terminale des voies générale et technologique, langue première
Thématique : Vers l'affirmation
Axe 3 : Les arts : engagement et émancipation

Première partie : Composition sous forme de vidéo en langue des signes française

À partir des documents 1 à 4, vous questionnez comment l'art peut rendre visibles les Sourds et leur culture.

Deuxième partie : Traduction

Vous traduirez en langue des signes française l'extrait du document 3 situé entre les lignes 35 et 40 : [Que des sourds puissent attachés à leur culture.]

Quels sont les termes clefs du sujet et leur définition ?

Sourd / sourd : personne qui perçoit insuffisamment ou pas les sons. Le terme Sourd avec un grand S (dénomination adoptée par la communauté sourde) désigne les personnes sourdes ayant en commun une langue et une identité culturelle, historique.

Culture : ensemble des aspects intellectuels et artistiques d'une civilisation. La culture sourde représente l'ensemble des représentations, savoirs, pratiques, règles sociales, comportements et valeurs propres à la communauté sourde et à ses proches, qui communiquent avec une langue des signes et partagent des références, des lieux associatifs et des habitudes communes. La LS (Langue Signée) est un des piliers de la culture sourde.

Art : Le résultat d'une manifestation artistique est une forme d'expression complexe et riche, imprégnée des influences de la culture dont elle est issue. Son objectif est de susciter une réaction profonde en touchant les sens, les émotions, les intuitions et l'intellect de ceux qui la contemplent ou la vivent.

Visible/invisible : la surdité ne se voit pas, les termes « rendre visibles » sous-entendent que les Sourds ne sont pas visibles.

Quels problèmes, quelles discussions, quels débats soulève le sujet ?

Le S majuscule (sourd/Sourd) invite à débattre de l'identité et de la culture sourdes. Les différences entre identité et culture peuvent être discutées.

La question de la liberté d'expression en LSF permise après de longues années d'interdiction peut être soulevée, argumentée.

La place des arts comme vecteur de l'identité Sourde est au cœur de ce sujet et est à nuancer, à débattre, à questionner, à approfondir. Sur ce point la discussion pourra différencier l'art « pi » sourd de l'art en général et discuter d'ailleurs de cette différence. Existe-t-il véritablement un/des art(s) « pi » sourd(s) ? De même l'art en tant que vecteur de l'identité et de la culture sourde pourra être discuté notamment au regard de la question centrale du sujet : en quoi et comment l'art peut-il rendre visibles les Sourds ? La réponse diffère-t-elle si on se réfère à l'art « pi sourd » ou à tout art en général ?

Culture/communauté/communautarisme : le débat peut en effet soulever les limites potentielles. Entre ouverture culturelle et repli sur soi, comment les Sourds se saisissent-ils de l'art pour rendre visible leur culture ?

D'un point de vue historique on peut s'interroger sur le « pouvoir » des entendants sur les artistes sourds avant le Réveil Sourd. Les artistes sourds étaient-ils réellement invisibilisés avant cette période ? En quoi le « Réveil Sourd » s'est-il traduit par une émergence de l'art « pi sourd » ? Comment la question de l'art permet-elle d'interroger les rapports Sourds/Entendants ?

Comment ce patrimoine culturel traduit-il aussi une oppression linguistique ? Il est intéressant de savoir pourquoi l'art « pi » sourd permet-il de rendre visible la LSF. Comment par exemple les mobilisations artistiques, les expositions permettent à la LSF de devenir visible et de se diffuser plus largement ?

Ce sujet ne permet-il pas également d'interroger la place des Sourds dans l'art ? Comment sont-ils vus, dépeints dans certains champs artistiques comme le cinéma par exemple ?

Quelles connaissances scientifiques, théoriques ou professionnelles peuvent venir étayer la réflexion ?

Des connaissances scientifiques peuvent venir en appui. Par exemple, Yann Cantin a identifié sept caractéristiques³ pour définir la notion de communauté sourde. Parmi celles-ci, l'expérience joue un rôle essentiel. Voici comment l'expérience est liée à ces caractéristiques :

- Expérience d'une inégalité de traitement : les membres de la communauté sourde partagent des expériences d'injustice, de discrimination ou de marginalisation en raison de leur surdité.
- Adhésion non volontaire : l'appartenance à la communauté sourde peut être involontaire, par exemple, si une personne naît sourde ou perd l'ouïe plus tard dans la vie.
- Attachement à la langue : l'expérience de communication en LSF crée un lien fort entre les membres de la communauté sourde.

- Des connaissances historiques sur l'histoire des Sourds au cours du 20e siècle pouvaient étayer la réflexion. Notamment l'influence de l'art Sourd et de la création de l'International Visual Theatre est manifeste.

- Des connaissances culturelles diverses et variées pouvaient être convoquées. L'« art sourd » représente une multiplicité de champs artistiques ayant permis la création de différentes œuvres d'art. L'expression artistique de la communauté sourde est riche. On observe une multiplicité des genres, des supports (peinture, cinéma, littérature, théâtre, chansigne...). Cette

³ Yann CANTIN – La communauté sourde de la Belle Epoque (1870 – 1920), Archives & Culture, 2018, pp 11-22

création artistique est propice à l'expression et au débat. Les thématiques abordées sont elles-mêmes plurielles comme dans toute expression artistique qui peut être contestataire, politique, sensible, engagée ou non. L'engagement d'Emmanuelle Laborit est l'exemple même de la performance artistique récompensée par un Molière en 1993, doublée d'un engagement fort en faveur de la reconnaissance de la communauté sourde. De manière plus contemporaine, la pièce « Hentou Gwenn – nos voies lactées »⁴ met en valeur la LSF dans un propos artistique universel abordant des questions de société telles que le monde paysan et la diversité des langues. Aujourd'hui, de nombreuses associations de Sourds sont au pilotage de festivals de renommée nationale, voire internationale (le festival Clin d'œil de Reims, le festival de cinéma de Douarnenez, le festival Sign'Ô de Toulouse, évènement Sourdland à Paris, etc.). Et des évènements majeurs mettent en avant la culture sourde, comme l'exposition « L'histoire silencieuse des Sourds » qui a eu lieu au Panthéon en 2019.

Des références possibles (non exhaustives) :

ABBOU Victor, *Une clé sur le monde*, Riom, Eyes éditions, 2017

CARBIN Clifton F., *Deaf heritage in Canada – a distincting, diverse, and enduring culture*, Canada, 1996

GREMION Jean, *La planète des Sourds*, Paris, Presses Pocket, 1991

LABORIT Emmanuelle, *Le cri de la mouette*, Paris, Robert Laffont, 1993

PADDEN Carol, HUMPHRIES Tom, *Être Sourd aux États-Unis. Les voix d'une culture*, traduit de l'américain par Soline Vennetier, Paris, Éditions de l'EHESS, 2020

SCHETRIT Olivier, *La culture sourde. Approche filmique de la création artistique et des enjeux identitaires des sourds en France et dans les réseaux transnationaux*, Paris, EHESS, 2016

SMITH Pierre, *Signes d'ouverture : contribution à une anthropologie des pratiques artistiques en Langue des Signes*, Paris, EHESS, 2020

Quels sont les contenus issus des programmes qui pourront être convoqués pour répondre, illustrer, éclairer

Le sujet circonscrit la réponse des candidats uniquement au programme de terminale langue 1. Il porte sur la thématique 2 (« vers l'affirmation ») et sur l'axe 3 « les arts : engagement et émancipation ». Le programme porte explicitement sur le sujet posé. Les langues des signes, suite à leur reconnaissance plus ou moins chaotique, ont vu émerger des mouvements de création artistique. Ce patrimoine culturel se matérialise dans l'écriture d'un auteur, dans le geste d'un peintre, d'un sculpteur, d'un acteur ou d'un danseur, dans le cadrage d'un photographe... abondamment au théâtre, art prépondérant dans la culture sourde. Le glossaire des termes préconisés fait apparaître ceux de communauté et de culture sourde. L'émergence des créations artistiques, le patrimoine culturel en lien avec l'oppression linguistique et la fierté identitaire sont des contenus à aborder. De même les questions liées à l'imaginaire, à l'art, et en particulier au théâtre (art prépondérant de la culture sourde) constituent des matériaux didactiques pour construire l'enseignement de la LSF. Les signes ont une fonction précise de communication, mais ils contribuent également par l'expression d'un regard, par le rythme et l'espace de signation, par l'interprétation personnelle à enrichir l'imaginaire et la représentation du monde.

Exemples de documents cités dans le bulletin officiel pouvant illustrer le propos :

- Jean Grémion, *La création d'IVT*, 2016.
- Olivier Schetrit, *La culture sourde – Approche filmique de la création artistique et des enjeux identitaires des Sourds en France et dans les réseaux transnationaux*, 2016.
- Revue Art pi,
- Marion Aldighieri, *Avec nos yeux*, 2013

⁴ [Hentou Gwenn – Nos voies lactées – 2023 | Teatr Piba](#)

- Julien Bourges, *La vérité*, 2015
- Guy Bouchateau, Dessin « L'arbre », Art'pi, n° 10, p18-23
- Emmanuelle Laborit, *Molière de la révélation théâtrale féminine*, 1993
- Levent Beskardes, *Le poète silencieux*, 2005

Analyse commentée de chaque document mentionné dans le sujet :

Document 1 : « Interview d'Emmanuelle Laborit - L'épopée d'Hermès », réalisée par International Visual Theatre.

Source : vidéo publiée sur la chaîne YouTube le 30 juin 2021.

Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=hVS84R4eTS0> (durée totale de 5 minutes 6 secondes)

Durée de l'extrait : 4 minutes 45.

Synthèse/résumé du document :

C'est une interview entre Emmanuelle LABORIT, directrice sourde d'IVT et une autre personne, Jennifer LESAGE-DAVID, malentendante, co-directrice d'IVT qui date de 2021. L'entretien a lieu dans une pièce inconnue, soit dans un bar, soit dans une pièce du festival off d'Avignon. C'est un échange sur la pièce de théâtre *L'épopée d'Hermès*, projet de création pour le festival Off Avignon 2021.⁵ C'est le quatrième spectacle mis en scène par la comédienne Emmanuelle Laborit, elle répond à des questions au sujet de cette création en cours dont une étape de travail sera présentée au festival. Est abordée la différence de point de vue pour un même spectacle selon que l'on soit metteur en scène ou comédienne.

Attentes minimales en termes d'analyse du document 1 :

- **Présentation du document :**

Titre : « Interview d'Emmanuelle Laborit- L'épopée d'Hermès »

Auteur : tournage International Visual Theater, intervieweuse Jennifer Lesage

Source : Vidéo publiée sur la chaîne Youtube

Date : 30 juin 2021

Durée de l'extrait : 4min 45 secondes (durée totale de 5 minutes 6 secondes)

Le cadrage permet de bien voir les questions et les réponses des deux intervenantes. Le bras en bandoulière n'empêche pas la compréhension.

- **Contenus et propos :**

Trois questions sont posées à Emmanuelle Laborit :

- 1re question : Quelle est la différence entre le travail de comédienne et celui de metteuse en scène ?

- 2e question : Comment a été choisi le thème de cette création ? Et quel est le type de public visé ?

- 3e question : Quelle a été la place relative de la LSF et celle du français tout au long du processus de création, notamment dans le lien avec les thématiques de la mythologie.

- **Termes, vocabulaire, iconicité :**

Voici les signes liés à des personnalités monde du théâtre qui apparaissent dans cet extrait : Emmanuelle Laborit, Jennifer Lesage David, Isabelle Voizeux, Julia Pelhate. D'autres termes sont explicitement cités : théâtre, mythologie grecque, festival d'Avignon, tournée, spectacle, féminin-masculin, valeur, épopée, point de vue, langage corporel. Bien sûr le personnage d'Hermès est signé, comme le titre d'un autre spectacle intitulé *Dévaste moi*.

⁵ [dossier de creation 2021 - hermes.pdf \(lebateaufeu.com\)](#)

- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances**

- La différence de point de vue entre comédienne et metteuse en scène est présentée, discutée. La seconde propose, imagine, fait des choix en faisant à l'appel à son imaginaire de personne sourde, la première incarne ces choix.

- La pièce *L'épopée d'Hermès* est le fruit de l'adaptation d'un ouvrage paru en 2006 (*Le feuilleton d'Hermès* de Murielle Szac). La référence à la mythologie est centrale et fonde le propos. L'adaptation réalisée par une metteuse en scène sourde pour des comédiens sourds induit un parti pris sur le travail de l'image. Les arts visuels sont ici poussés à leur extrême pour favoriser l'expression des idées.

- La question de l'adaptation d'un ouvrage en français écrit en LSF est au cœur de la discussion. Les choix théâtraux des artistes sourds peuvent être pluriels. Ce sujet permet de discuter des similitudes, des différences, des spécificités de ce théâtre en LSF. Le travail du texte, de la mise en scène, du rapport au spectateur sont-ils ou non influencés ? La question peut être débattue, notamment du point de vue des choix artistiques.

- Cette pièce, parce qu'elle traite du thème de l'égalité entre les hommes et les femmes permet également d'aborder la question de l'égalité entre sourds et entendants. Ici le personnage masculin de Hermès est interprété par deux actrices.

- Le rôle majeur d'IVT et d'E. Laborit dans la diffusion de la création artistique « pi » sourd est soutenu par cette nouvelle création dans le cadre prestigieux d'Avignon. Cette nouvelle pièce, dans ce contexte du festival, offre « une vitrine » à la culture sourde et favorise sa connaissance par le grand public. Ce document permet de réaliser une rétrospective sur le chemin parcouru depuis le « Réveil Sourd » pour lequel IVT, créé en 1977 par Jean Grémion, a eu un rôle prépondérant. IVT demeure près de cinquante ans plus tard un fabuleux laboratoire de la création artistique, contribuant ainsi la visibilité des Sourds.

Éléments ayant permis de distinguer les niveaux d'analyse au sein des copies :

Il était attendu que les candidats abordent à minima les éléments suivants : connaissance d'IVT (de sa création à nos jours), présentation d'Emmanuelle Laborit et de son parcours personnel et artistique (en tant que personne sourde, que comédienne, que directrice d'IVT, mais en tant que et militante très connue au sein de la communauté sourde), connaissances de culture générale en lien avec la mythologie grecque.

Les bonnes copies ont pu étayer leur analyse en témoignant de connaissances culturelles riches, notamment une connaissance fine et approfondie de l'histoire d'IVT (référence aux personnages fondateurs d'IVT : A. Corrédo, J. Grémion, C. Liennel, précision des lieux d'implantation d'IVT : du Château de Vincennes au Théâtre 347 de la Cité Chaptal). Le rôle fondamental d'IVT tant dans la création artistique que dans l'apprentissage de la LSF que dans la diffusion de la culture sourde y est décrit. Certaines copies font preuve d'ouverture en élargissant la discussion à une diversité d'acteurs sourds dont on peut dire qu'ils s'inscrivent dans la filiation d'IVT (L. Beskardes, N. Churlet, J. Pelhate, A. Rivoire, etc.).

Document 2 : Extrait du documentaire vidéo « *Regards sur le cinéma* » – Sébastien Lamigou-Gratiaa – 2017 – REG'ART et Bibliothèque Mériadeck - Lire Autrement Espace Diderot
Sources : vidéo publiée sur la chaîne YouTube le 22 novembre 2017, Art'Pi, Sourds.net
Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=-fLGRV0yho&t=205s> (durée totale de 7 minutes 27 secondes)

Durée ajustée de l'extrait : 4 minutes 26.

Synthèse/résumé du document :

Il s'agit de l'extrait de l'émission *Regards sur le cinéma* présentée par Fanny Andrade. Ce document aborde l'histoire des films Sourds dans le monde du cinéma avant et depuis le « Réveil Sourd. ». Différentes époques sont présentées et illustrées avec des exemples de films et

d'acteurs. La présentatrice est sourde, elle reçoit le réalisateur sourd Julien Bourges dans le cadre de la projection annoncée de son film *La Vérité*.

Attentes minimales en termes d'analyse du document 2 :

- **Présentation du document :**

- L'extrait commence par une séquence de présentation en langue des signes par Fanny Andrade.
- L'écran est partagé en deux : à gauche la présentatrice et à droite les supports visuels. Lorsqu'un extrait de film est proposé, celui-ci occupe tout l'écran.
- Différents films sont présentés dans un ordre chronologique : la bande annonce de *La Vérité*, Charly Chaplin, Léon Mathot dans *Chéri Bibi* (1938), *Miracle en Alabama* (1979), *L'enfant sauvage* (1969), *L'abbé de l'Épée* (1989), *Ridicule* (1996), *Famille Bélier* (2014), *The Tribe* (2014), *Marie Heurtin* (2014).

- **Contenus et propos :**

Ce documentaire est réalisé au moment de la sortie du film *La Vérité* de Julien Bourges. Il vise d'abord à diffuser une information exacte quant à la projection-débat qui est programmée le 2 décembre 2017 à 14h30 en présence du réalisateur à la bibliothèque Saint-Augustin de Bordeaux. Il s'agit d'un film documentaire dramatique et fictif.

L'extrait de l'émission élargit le propos aux films dans lesquels des personnages sourds ont un rôle important et propose donc une discussion autour de la place des artistes sourds dans le cinéma et sur le regard qui est porté sur eux.

- **Termes, vocabulaire, iconicité :**

Des signes précis sont à identifier : Julien Bourges, Charlie Chaplin, le « Réveil Sourd ». Plus largement est abordé le champ lexical du cinéma. Une expression singulière est à relever « paf » (avec les deux index) qui signifie émergence, réussite, devenir excellent. Il était plus difficile de repérer les signes de M. Rouvière et G. Bouchauveau, comme celui du nom de la bibliothèque « Saint Augustin » de Bordeaux dont le signaire est unique. De même le signe correspondant au film *The Tribe* pouvait être repéré.

- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances**

- Le titre *La Vérité* est un symbole fort, qui peut induire un parallèle avec la lettre d'E. Zola intitulée *J'Accuse !* et publié le 13 janvier 1898 dans le journal *L'Aurore*. Dans ce film le réalisateur pointe l'oppression des Sourds sous le diktat de l'éducation oraliste. C'est un plaidoyer pour la défense et le respect des Sourds et de leur identité propre. Ce film met l'accent sur la discrimination, la stigmatisation. La bande-annonce, très courte, est explicite, les mouvements de caméra emportent le spectateur, lui imposent de s'approcher au plus près de l'intimité de cette petite fille sourde et de sa souffrance. Le texte incrusté avant et après le portrait de l'enfant vient renforcer le parti pris du réalisateur « Elle s'appelait Marion... maintenant c'est une déficiente auditive ».

- Il s'agit d'un thème de société, un débat médical au sein du film de Julien Bourges (2017). Ce document aborde l'aspect historique avec le film *L'Abbé de l'Épée* (1989), l'humour au travers du cinéma visuel de Charlie Chaplin ou dans la *Famille Bélier* (2014). La variété des questions portées au sein des œuvres cinématographiques abordées dans cet extrait invite au débat, à la discussion.

- Plus largement l'extrait de cette émission invite à questionner la place des Sourds dans le cinéma. La réversibilité des rôles est objet de débat. Quelles relations Sourds et Entendants entretiennent-ils au cinéma ? Qu'en est-il si le réalisateur est sourd ou entendant ? Un entendant peut-il jouer le rôle d'un sourd ? Les points de vue différent et cela interroge la complémentarité, l'identité, le respect.

- *Coda*, adaptation de la *Famille Bélier* aux États-Unis, soulève à lui seul le débat. Dans le premier les parents sourds sont joués par des acteurs sourds, alors qu'il s'agit d'acteurs entendants dans le second.

- Le cinéma « pi » sourd connaît un essor important. Si les films des années 70, 80 ou 90 s’ancrent dans le « Réveil Sourd » et affichaient souvent une volonté de révéler aux yeux de tous l’oppression subie par les Sourds (cf. *Les enfants du silence* 1986), le cinéma d’aujourd’hui est beaucoup plus hétéroclite et aborde des thématiques variées. Cela signifie-t-il que les réalisateurs et les comédiens sourds sont enfin reconnus à part entière comme acteurs de ce champ artistique, enfin visibles ?

- Le cinéma, parce qu’il est très accessible au « tout public », n’est-il pas l’un des principaux vecteurs de la reconnaissance des sourds ? Le personnage de Sara dans *Les enfants du silence* a, par exemple, permis à deux actrices de s’affirmer : E. Laborit et M. Matlin qui sont ainsi devenues des personnalités reconnues pour les Sourds, mais également pour les entendants.

Éléments ayant permis de distinguer les niveaux d’analyse au sein des copies :

Des connaissances précises sur le cinéma en lien avec les films cités dans ce document étaient attendues. Il était souhaité que les candidats puissent signer correctement le nom des films, des acteurs concernés. Les copies ont pu être classées au regard de la différence de niveau en matière de culture cinématographique des candidats. Au-delà des films cités, déjà nombreux dans ce document, des candidats ont pu se référer avec pertinence à d’autres œuvres (par exemple le film franco-américain *Coda*, remake de la *Famille Bélier*, sorti en 2021 et qui a obtenu plusieurs oscars).

Document 3 : Introduction de l’article « *L’International Visual Théâtre et ses apports culturels autour de la langue des signes française. Contribution à une histoire de l’art sourd : quelques exemples contemporains* » – Olivier Schetrit in « *La nouvelle revue de l’adaptation et de la scolarisation* » 2013/4 (N° 64), pp 203-222, Éditions INSHEA

Source : <https://www.cairn.info/revue-la-nouvelle-revue-de-l-adaptation-et-de-la-scolarisation-2013-4-page-203.htm&wt.src=pdf>

1	La position des sourds dans la société, qui pendant longtemps a été une <i>mise sous le boisseau</i> a récemment évolué, pour prendre forme et commencer à s’enraciner dans notre monde moderne, souvent grâce et à partir d’expressions artistiques.
5	Y aurait-il plus d’artistes chez les sourds que chez les entendants ? Là n’est pas la question, mais du fait de leur isolement les sourds se sont peut-être ouverts à différents arts, trouvant là un moyen de s’exprimer et d’exister.
10	Si au cours des siècles, en France et dans le monde, des œuvres ont pu être créées par des artistes sourds comme c’est le cas par exemple en France au XIXe siècle, leurs œuvres n’étaient pas catégorisées en tant que les représentantes d’un <i>art typiquement sourd</i> , elles étaient plutôt fondues dans des mouvements artistiques plus larges, intégrant une culture initiée par des entendants. Néanmoins, les artistes sourds du début du XXe siècle se sont organisés dans les Salons d’artistes silencieux, mais ces manifestations se sont vite estompées et leurs traces ne sont pas suffisantes pour parler d’un véritable mouvement artistique des sourds à cette époque. Il serait aussi hors
15	contexte de parler, pour ces Salons, d’une mise en scène de ce qu’on appellera plus tard, l’ <i>identité sourde</i> .
20	L’avènement de l’International Visual Theatre (IVT) à la fin des années 1970 semble être une période historique intéressante, car elle a offert un espace important pour l’élaboration d’une expression culturelle sourde et pour une valorisation de l’identité sourde : ce carrefour d’échanges développé au sein d’IVT a été un véritable incubateur. Dans sa première période, jusqu’en 1992, l’IVT a connu une période de grande émulation artistique, de bouillonnement d’un art Sourd indépendant du <i>regard entendant</i> . Sous l’impulsion de certains créateurs, une reconnaissance va naître qui va entraîner peu à peu la création d’un réseau de sourds.
25	Cette impulsion va surtout prendre sa source dans et par l’art : ainsi l’art théâtral, simple outil d’expression et de communication pour certains sourds, a parfois évolué vers un militantisme sourd, revendiquant une fierté d’être sourd : est-ce à partir de

30	cette confiance en soi graduellement retrouvée que des artistes sourds ont pu progressivement s'émanciper pour explorer leur propre voie artistique ?
35	À partir de cette prise d'indépendance, des artistes sourds ont pu créer des associations originales, trouver de nouveaux lieux de ralliement ou de contact, tendance qui s'est largement amplifiée grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ou les réseaux sociaux comme Twitter, Facebook, pour créer une nouvelle <i>culture artistique sourde internationale</i> .
40	Que des sourds puissent avoir des talents artistiques est bien naturel, mais est-ce juste de parler d'un <i>art Sourd</i> ? Ce qui peut être nommé ainsi, ce sont des œuvres qui peuvent être comprises dans le sens d'une expression artistique contenant une expérience collective partagée par une communauté sourde. C'est pourquoi l'art Sourd existe non pas du fait du handicap, mais du fait de la culture sourde. Les sourds sont très attachés à leur culture. C'est ainsi qu'actuellement, il y a un mouvement très fort dans la communauté sourde qui consiste à dire sourd avec un grand « S » et non pas avec un petit « s », cela pour bien montrer la valeur de leur culture. Et quel a été l'impact d'IVT sur cet art ?

Synthèse/résumé du document :

- L'impact d'IVT dans les arts.
- Le regard des entendants sur les Sourds
- Isolement des personnes sourdes dans la société.
- L'art typiquement sourd

Attentes minimales :

• **Présentation du document :**

C'est un article de recherche écrit par Olivier Schetrit dans la revue de l'INSHEA, un institut situé à Suresnes. Cairn Info est un portail de publication numérique qui regroupe des maisons d'édition qui diffusent des articles scientifiques universitaires et de recherche essentiellement dans le domaine des sciences humaines et sociales.

• **Contenus et propos :**

Olivier Schetrit a noté qu'alors que l'art sourd était méconnu, voire ignoré, les mouvements revendicatifs sourds post soixante-huitards, amorcés aux États-Unis ont installé une nouvelle forme d'expression sourde, très libérée et qui coïncide avec la création en 1976 d'une association culturelle sourde d'envergure, IVT (International Visual Theatre). Avec IVT se développera toute une création artistique autour de la langue des signes et d'éléments visuels : c'est le point de départ d'une nouvelle génération d'artistes sourds qui se libéreront petit à petit de leurs complexes. Un bouillonnement artistique sourd se formera, allant vers un art Sourd bien vivant, présent dans notre société contemporaine.

Cet article évoque l'histoire d'IVT, son rôle important pour l'art sourd, son évolution autour de la langue des signes et des apports culturels.

À travers l'art, les sourds commencent à être visibles dans la société (expression artistique, œuvres artistiques, etc.).

• **Analyse, interprétation, discussion, connaissances**

Sourd ou sourd : Le sociolinguiste américain James Woodward (1972) travaillant à l'université Gallaudet établit la distinction entre un sourd et un Sourd, en proposant d'écrire avec un « s » minuscule le mot sourd lié à l'audition et avec un « S » majuscule quand le mot désigne l'appartenance à la communauté linguistique et culturelle (en anglais : le petit « d » de « deaf » et le grand « D » de « Deaf »). De même B. Mottez, et d'autres chercheurs, utilisent une majuscule pour définir les « Sourds » au sens sociologique et culturel du terme.

L'histoire de l'art Sourd :

1- Avant le XIXe siècle, les sourds étaient isolés. Ils utilisaient différents arts pour s'exprimer et exister.

2- Au XIXe siècle, des œuvres ont pu être créées par des artistes sourds, mais elles étaient plutôt fondées dans des mouvements artistiques plus larges, intégrant une culture initiée par des entendants.

3- Au début du XXe siècle, les artistes sourds se sont regroupés lors de salons d'artistes silencieux, mais cela n'était pas suffisant pour parler d'un vrai mouvement artistique des sourds.

4- Dans les années 1970, IVT a joué un rôle important pour permettre aux personnes sourdes d'exprimer leur culture et de valoriser leur identité.

5- Depuis qu'ils ont pris leur indépendance, des artistes sourds ont créé des associations originales en utilisant les nouvelles technologies et les réseaux sociaux pour diffuser leurs œuvres. Ils ont contribué au développement d'une nouvelle culture artistique sourde internationale, qui est maintenant reconnue par la société en général et par la communauté sourde elle-même sous le nom d'Art Sourd.

La culture Sourde :

1 - Des œuvres artistiques et des expressions culturelles mettent en avant une expérience collective vécue et partagée par la communauté Sourde et en lumière la richesse et la diversité de la culture Sourde avec un grand "S".

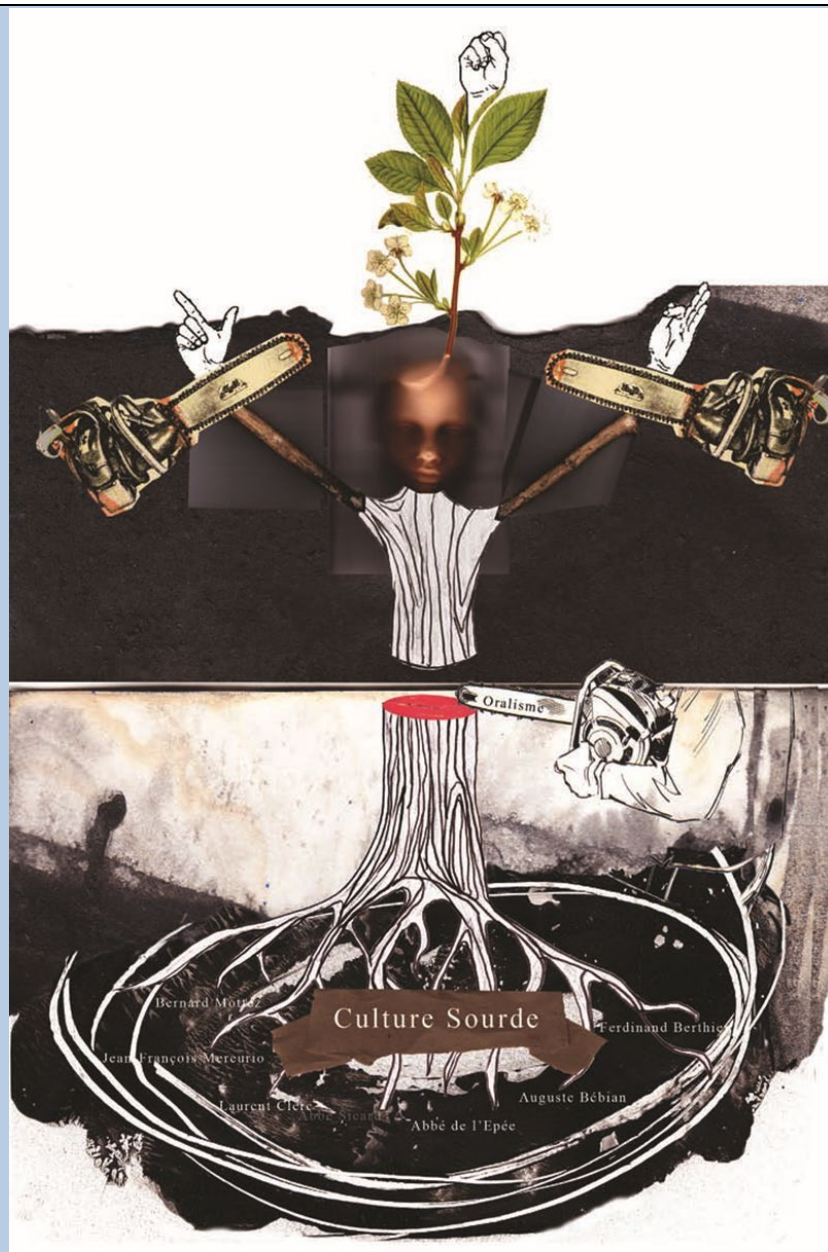
2 – Il existe des exemples d'artistes qui se sont illustrés à la fois dans la peinture et la sculpture, ainsi que dans le domaine du théâtre en tant que comédiens et acteurs.

3 - D'autres formes d'expressions artistiques contemporaines incluent le chansigne, la poésie et le spectacle vivant.

4 - Le militantisme sourd à travers le théâtre soulève divers enjeux importants qui méritent d'être explorés en profondeur. Les militants sourds montrent leur fierté d'être sourds en faisant du théâtre et en apparaissant dans les médias. En effet, l'utilisation du théâtre comme moyen d'expression pour les personnes sourdes permet de mettre en lumière les luttes, les revendications et les réalités de cette communauté souvent marginalisée. Est-ce que pour autant l'opinion des personnes entendant à l'égard des Sourds a évolué ?

5 - IVT a joué un rôle important dans l'émancipation des personnes sourdes dans les années 1975. Il a permis aux personnes sourdes d'exprimer leur créativité et de partager leur culture avec un plus grand nombre de personnes, ce qui a contribué à une meilleure compréhension et acceptation de la communauté sourde. Faisant place à un désert culturel et des lacunes identitaires, héritage du congrès de Milan, le bouillonnement, la richesse du travail au sein d'IVT constituent le déclic artistique chez les Sourds (nombre d'artistes sourds y sont nés : Guy Bouchauveau, Levent Beskardès, Emmanuelle Laborit, etc.). Mais plus largement quel a été l'impact d'IVT sur l'art ?

Document 4 : « *Coupez leurs mains, elles repousseront!* » – Florent Schmitt – collage – in Schmitt, F. & Schmitt, P. compte-rendu de « *Art, politique et langue des signes - Chink : chantier de création sonore et visuelle, Strasbourg, 28 novembre 2009* », revue *Inter : Art Actuel* n°108, pp 52-55, 2011
Source : <https://www.erudit.org/fr/revues/inter/2011-n108-inter1806724/63953ac/>



Synthèse/résumé du document :

Il s'agit d'un document iconographique. Le collage réalisé par Florent Schmitt, intitulé « Coupez leurs mains, elles repousseront! », sera analysé dans le cadre du compte-rendu portant sur « Art, politique et langue des signes ». Ce collage, qui utilise une technique mixte combinant des mots, des dessins et des photos, offre une réflexion profonde sur le thème abordé. Les différentes composantes de l'œuvre de Schmitt seront examinées en détail afin de mettre en lumière la richesse et la complexité de son message artistique.

Attentes minimales :

- **Présentation du document :**

Collage artistique de Schmitt F et P, « *coupez leurs mains, elles repousseront !* », issu d'un article de recherche scientifique « Art, politique et langue des signes », publié en 2009

- **Contenus et propos :**

Le collage est divisé en quatre parties.

- La plante se compose de deux parties : les racines pour marquer la culture Sourde et la frondaison pour la langue des signes sous forme de LSF en alphabet manuel ;
- Les deux mains des deux lettres L et F ont été coupées avec des tronçonneuses ;

- Le personnage est coupé en deux avec une tronçonneuse pour symboliser l'oralisme ;
- En bas de l'arbre, on trouve les noms de personnages célèbres tels que Bernard Mottez, Jean-François Mercurio, Laurent Clerc, Roch-Ambroise Cucurron Sicard, Abbé de l'Épée, Auguste Bébien et Ferdinand Berthier.

- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances**

- Une analyse approfondie du titre "Coupez leurs mains, elles repousseront !" pourrait mettre en lumière le symbolisme de l'acte de couper les mains et leur capacité à repousser. Cette phrase soulève des questions sur la résilience, la force et la capacité de se relever après avoir subi une perte ou une mutilation. Elle invite à réfléchir sur la notion de renaissance, de transformation et de persévérance face à l'adversité.

- L'analyse de l'œuvre permet de cibler deux parties distinctes.

La partie supérieure de la page peut être interprétée de la manière suivante. Durant la période allant des années 1880 aux années 1970 (une durée d'environ un siècle), la Langue des Signes a connu une période sombre et étouffante, marquée par l'obscurantisme et la répression. Malgré ces obstacles, les racines de cette langue ont continué à se développer en silence, attendant patiemment leur heure. En effet, vers les années 1970 (une supposition), on a pu assister à une résurgence, tels un apex ou une jeune pousse, de la Langue des Signes. Cela a marqué le début d'une reconnaissance croissante de la LSF, malgré les coupures cruelles infligées par le passé. Les lettres L et F, qui représentent respectivement la droite et la gauche, peuvent être comparées aux bras d'un personnage. En revanche, la lettre S, symbolisée par un poing fermé, évoque à la fois l'apex, lieu de la croissance de l'arbre, et la floraison ou le renouveau du feuillage. De plus, le poing fermé peut être interprété comme la lettre S, mais il est également le symbole de la lutte et de la résistance. Le visage de la statue est flou, car il est recouvert d'un morceau de scotch transparent, qui le maintient en place. De plus, les deux bras de la statue sont également maintenus collés au tronc à l'aide de bandes de scotch. Cette technique permet de maintenir les différentes parties de la statue en place pendant le processus de restauration. Le visage de la statue joue un rôle crucial en tant que lien visuel entre le tronc coupé de l'arbre et la nouvelle pousse qui émerge. Cette connexion symbolique entre l'ancien et le nouveau met en lumière le cycle de la vie et de la croissance. On peut avancer l'hypothèse que le tronc peut être considéré comme un symbole du chemin de vie, reflétant le parcours de lutte de la communauté sourde à travers l'expression artistique. En effet, malgré les obstacles rencontrés, la culture sourde demeure vibrante et pleine de vie.

La partie inférieure de la page peut être interprétée de la façon suivante : les racines se développent dans un environnement bien aéré, non confiné. L'hypothèse suivante peut être avancée : les racines, telles la lumière ou la frondaison enfouie, sombrent puis émergent à la lumière, symbolisant ainsi un combat perpétuel à travers les époques variées. On pourrait en tirer la conclusion que, après avoir examiné tous les éléments en jeu et analysé la situation dans la page entière, il y a un conflit qui oppose deux camps au sein de cette communauté. D'un côté, il y a ceux qui prônent l'interdiction de la Langue des Signes Française et qui favorisent l'oralisme, principalement présents dans la partie haute de la page; de l'autre côté, on retrouve les défenseurs de la langue des signes, les signants, qui se positionnent majoritairement dans la partie basse de la page. L'artiste met en lumière la force de la LSF, une langue visuelle et gestuelle utilisée par les personnes sourdes. Bien qu'elle ait été interdite dans les écoles pendant de nombreuses années, cette interdiction n'a pas empêché la LSF de survivre et de se développer, devenant un symbole de résilience et de lutte pour la reconnaissance des droits des personnes sourdes. L'Âge d'or est une période mythique de l'histoire où l'humanité vivait en parfaite harmonie avec la nature, symbolisée par un tronc d'arbre solide et robuste, représentant la force et la stabilité de cette époque bénie. Sa fragilité, qui se manifeste notamment lorsqu'il s'agit de gérer la pression liée à l'apparition de nouvelles situations ou de nouvelles responsabilités, peut parfois constituer un obstacle à son épanouissement personnel et professionnel.

La technique utilisée (collage) permet l'expression de tous ces contrastes, ces contradictions et vient accentuer le propos en marquant symboliquement les ruptures, les cassures, les interdictions...

La partie basse de l'œuvre laisse apparaître, à la racine de l'arbre, des personnages historiques célèbres qui sont à connaître par les candidats en tout ou partie :

- **Bernard Mottez** est surnommé "L'abbé de l'Épée des temps modernes" par la communauté sourde.
- **Jean-François Mercurio**, militant sourd français, a dirigé le Service d'Éducation Bilingue à Poitiers.
- **Laurent Clerc** a révolutionné l'éducation des sourds aux États-Unis. Il devient ami avec Jean Massieu (1772-1846) et Ferdinand Berthier. Il rencontre Thomas Hopkins Gallaudet, pasteur américain venu des États-Unis pour instruire les sourds de son pays.
- **Abbé de l'Épée**, prêtre français, est un pionnier de l'éducation spécialisée des sourds. Sa maison devient une école pour 60 élèves sourds.
- **Roch-Ambroise Cucurron Sicard**, ecclésiastique français, se consacra à l'éducation des sourds-muets, devenant directeur de l'école de Bordeaux en 1786. En décembre 1789, à la mort de l'abbé de l'Épée, il se rend à Paris pour lui succéder.
- **Auguste Bébien**, enseignant entendant, a révolutionné l'éducation des personnes sourdes en France. Il a été censeur à l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris de 1819 à 1821, avant d'être exclu en raison de désaccords avec la direction et les collègues oralistes.
- **Ferdinand Berthier**, surnommé le « Napoléon des Sourds », est un militant majeur de la cause des sourds, jouant un rôle central dans la lutte pour leurs droits. Dans les années 1830, il dirige la révolte contre un nouveau système éducatif défavorable aux sourds, succédant à Bébien.

Discussion autour des quatre documents en lien avec les mots clefs du sujet (art, Sourd, culture, visibles)

Idées communes aux documents :

Ces quatre documents mettent en lumière l'importance de l'art dans la communauté des Sourds, en montrant comment la visibilité des Sourds a évolué à travers les différentes générations et époques au fil du temps.

L'art joue un rôle essentiel dans le processus d'émancipation individuelle et collective. En effet, la pratique artistique permet à chacun de s'exprimer librement, de remettre en question les normes établies et de revendiquer sa propre identité. Dans le cas des personnes sourdes, l'art visuel et la langue des signes peuvent être des moyens privilégiés pour explorer et valoriser leur culture spécifique. Les arts visuels, tels que la peinture, la sculpture ou la photographie, offrent aux artistes sourds la possibilité de communiquer et de partager leurs émotions, leurs expériences et leurs revendications de manière visuelle et esthétique. De même, la langue des signes, en tant que mode de communication naturel pour les personnes sourdes, constitue un véritable vecteur artistique permettant de créer des œuvres originales et de transmettre des messages forts au sein de la société. Le langage universel, facilitant la communication entre les individus de différentes cultures et origines, trouve son expression à travers diverses formes artistiques telles que la musique, la peinture, la danse, le cinéma et la littérature. La place de l'imaginaire dans la construction de la vision du monde est un élément fondamental qui influence la manière dont nous interprétons la réalité qui nous entoure. L'expérience partagée par les personnes sourdes à travers le monde entier permet de créer des liens et une compréhension mutuelle au-delà des frontières géographiques et culturelles. Une représentation du monde est une manière pour les artistes sourds d'exprimer leur vision unique de la réalité qui les entoure. En effet, le besoin de création artistique est essentiel pour ces individus afin de communiquer, à travers des formes variées telles que la peinture, la sculpture

ou la danse, leurs émotions, leurs expériences et leur perception du monde. Avoir la possibilité d'exprimer ses idées les plus créatives et originales sans craindre d'être jugé ou limité par les personnes qui n'ont pas la capacité auditive. Les entendants jouent un rôle crucial en tant que spectateurs, critiques ou promoteurs de l'art sourd, en contribuant à sa visibilité et à sa reconnaissance au sein de la société.

Le thème de l'Art Sourd est abordé à travers différents documents : le premier document traite de l'Art Sourd dans le domaine du théâtre, le deuxième document explore ce concept dans le cinéma, le troisième document met en lumière le travail d'un comédien de l'Institut des Jeunes Sourds de Paris, et enfin le quatrième document se penche sur un artiste utilisant le collage comme moyen d'expression artistique dans le cadre de l'Art Sourd. Le réveil des comédiens sourds après 1970, comme documenté dans le deuxième document, a marqué un tournant majeur dans l'évolution de leur représentation et de leur reconnaissance. Parallèlement, le troisième document met en lumière la création de l'IVT (International Visual Theatre), une institution majeure qui a contribué à promouvoir et à soutenir les artistes sourds dans le domaine du théâtre.

L'évolution de la manière dont les personnes sourdes ont interagi avec le domaine de l'art a connu plusieurs étapes significatives à travers le temps. Tout d'abord, le document 2 met en lumière un certain aspect de cette évolution. Ensuite, l'émergence des premiers comédiens sourds, telle que présentée dans le film "Ridicule", a marqué un tournant important. Cette nouvelle impulsion a été soulignée dans le document 3, notamment dans les lignes 7 à 16 et 26. De plus, le document 4 met en avant les choix des noms de personnalités sourdes dans la pièce "Racines", mettant en lumière l'évolution de cette représentation des 18^{ème} au 20^e siècle.

L'évolution de l'image du "sourd" à travers les représentations et les expressions a connu des changements significatifs au fil du temps. Les perceptions de la surdité ont évolué en fonction des progrès de la société, des avancées technologiques et des mouvements de sensibilisation. Ces changements ont contribué à une meilleure compréhension et acceptation des personnes sourdes dans la société.

L'IVT (International Visual Theatre) occupe une place primordiale au sein de la communauté Sourde, étant considéré comme l'un des prémices du Réveil Sourd. En effet, l'histoire de l'art liée à la communauté Sourde remonte bien avant l'avènement du Réveil Sourd. On peut citer par exemple le tableau du serpent réalisé par Ferdinand Berthier, ou encore l'idée du buste de l'Abbé de l'Épée pour le banquet central de 1834. De plus, la présence d'artistes sculpteurs talentueux a également contribué à l'enrichissement de l'art au sein de la communauté Sourde, à travers des œuvres telles que des tableaux représentant l'abbé de l'Épée ou d'autres personnages importants.

La culture est à la base de tout développement, que ce soit au niveau de l'histoire individuelle ou collective. Il est nécessaire d'avoir un socle commun de connaissances basé sur l'histoire et la mythologie pour pouvoir questionner le monde, comme le soulignent les documents 1, 3 et 4. Il est essentiel de pouvoir se rattacher à une culture, de cultiver ses "racines". Cela peut se manifester à travers la mythologie, qui raconte les origines du monde, ou encore par des expériences telles que le réveil progressif et l'image positive véhiculée par des œuvres cinématographiques comme le film *Ridicule*. Ces éléments contribuent à insuffler un nouvel élan et à renforcer le sentiment d'appartenance à une culture. L'art est un moyen d'expression essentiel qui permet de communiquer des idées, des émotions et des messages de manière créative. Il agit comme un vecteur de représentation, pouvant véhiculer à la fois des informations justes et des idées fausses, selon l'intention de l'artiste. Les documents 1, 2, 3 et 4 illustrent l'accessibilité d'événements culturels majeurs pour les personnes sourdes. Le document 1 concerne le festival d'Avignon, le document 2 la bibliothèque de Bordeaux, le document 3 l'IVT, et enfin le document 4 un chantier de création sonore et visuelle à Strasbourg.

L'émancipation de la LSF est un processus complexe et multifacette qui se manifeste à travers diverses formes d'expression. Dans le premier document, la LSF est présentée comme dominante, soulignant ainsi son importance croissante dans la société. Le deuxième document met en lumière l'utilisation de la LSF dans les films tels que celui de *la Vérité*, démontrant ainsi sa capacité à enrichir et diversifier le paysage cinématographique. Le troisième document met en avant les contributions culturelles significatives de cet organisme dans la promotion et la valorisation de la LSF. Enfin, le quatrième document explore la configuration de la lettre "S" dans le contexte de la LSF, illustrant la richesse et la complexité de cette langue visuelle. L'oppression liée à l'oralisme est un thème abordé dans plusieurs documents, tels que le film "*La Vérité*" et le document quatre où l'on évoque la pratique de couper les mains.

Questionnements possibles pouvant aider les candidats à structurer leur propos :

Quelles évolutions peut-on repérer de l'art Sourd ou des Sourds dans l'art ?

Quel rôle a pu jouer l'art dans l'image exposée, médiatisée qu'a la société de la communauté sourde ?

Quel est l'impact de l'héritage et de la transmission dans le domaine artistique (permanence ou disparition) ?

De quelle manière l'expression artistique contribue-t-elle à accroître la visibilité des personnes sourdes et de leur culture ?

Comment les personnes sourdes ont-elles utilisé l'art pour accroître leur visibilité ?

Quelle est la signification que les personnes sourdes véhiculent à travers les expressions artistiques ?

Est-ce que l'intersection de l'art et de la langue des signes est toujours suffisante pour engendrer un engagement militant et/ou une fierté de l'identité sourde ?

2.2 Sujet et attentes du jury pour la deuxième partie de l'épreuve (traduction)

Pour rappel il s'agit de traduire en langue des signes française l'extrait du document 3 situé entre les lignes 35 et 40 : [*Que des sourds puissent attachés à leur culture*].

Il est essentiel de posséder une solide maîtrise de la langue française afin d'être en mesure d'enseigner efficacement aux élèves en utilisant des documents authentiques rédigés en français, tels que des extraits d'articles ou de livres. Ces supports permettent aux élèves de se familiariser avec la langue telle qu'elle est réellement utilisée, les aidant ainsi à améliorer leur compréhension et leur expression écrites et orales.

Il est important de souligner la distinction entre les termes "sourd" avec une minuscule qui désigne simplement une personne atteinte de surdit , et "Sourd" avec une majuscule qui renvoie   l'identit  culturelle et linguistique des personnes sourdes, incluant leur langue et leur communaut  sp cifiques. L'art Sourd, par exemple, englobe les formes artistiques d velopp es par et pour les personnes Sourdes, mettant en valeur leur exp rience et leur perspective uniques.

Il est possible d'avoir des variations de signes pour quelques signaires :

- « talent » et « art »
- « naturel » : la configuration peut  tre sign e comme « la forme de N » ou « la forme de cl  »
- « communaut  » : la configuration peut  tre sign e comme « la forme de moufle » ou « forme de C » (comme signer « groupe » en 1 fois ou en deux fois)

Il est par ailleurs possible de ne pas conna tre le signaire pour le mot «  uvre ». La n gation « non pas du fait de » peut  tre traduite par « ce n'est pas en raison de ».

Compétences linguistiques du candidat :

Il est précisé qu'il ne convient pas de produire des traductions mot à mot. Il convient de reformuler en LSF la question, le contenu, le propos, le sens de manière la plus élaborée possible. L'utilisation pertinente de l'espace de signation consiste à attribuer de manière efficace et réfléchie des signes distinctifs à des éléments spécifiques dans un espace donné, permettant ainsi une meilleure organisation et une compréhension plus claire de l'information présentée.

Pour ce qui concerne les locus fixés par le locuteur-signeur, le premier locus concerne les personnes sourdes. Le deuxième locus, quant à lui, est dédié à l'art Sourd, c'est-à-dire à l'expression artistique propre à la communauté des personnes sourdes. Enfin, le troisième locus est un espace dédié à la communauté sourde, mettant en avant la culture et les valeurs partagées par les membres de cette communauté.

Il est important de maintenir un rythme fluide et adapté à la LS-vidéo afin de garantir une expérience agréable et captivante pour les lecteurs.

Proposition de traduction sous le lien : <https://youtu.be/n7WbMGIbcQw>

3. Deuxième épreuve d'admissibilité : épreuve disciplinaire appliquée

Selon l'arrêté du 25 janvier 2021 :

« L'épreuve place le candidat en situation de choisir des documents, d'en produire une analyse critique, puis de construire une séquence d'enseignement à partir du sujet remis par le jury. Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir et mettre en œuvre une séquence d'enseignement permettant la structuration des apprentissages à un niveau visé et au regard des instructions officielles (...).

Dans la perspective du travail en classe à travers cette séquence pédagogique, le candidat analyse et explicite en français, selon les indications mentionnées par le sujet, un ou plusieurs faits de langue sélectionnés par le jury à partir du document vidéo en LSF, support principal figurant dans le dossier. »

L'épreuve est rédigée en français.

3.1 Sujet et attentes du jury

Le sujet est téléchargeable sous le lien : [les sujets des épreuves d'admissibilité et les rapports des jurys des concours du Capes de la session 2024 | devenirenseignant.gouv.fr](#)

Programme de Langue des signes française
pour la classe de terminale des voies générale et technologique, langue première
Thématique : Vers l'affirmation
Axe 3 : Les arts : engagement et émancipation

À partir de l'ensemble documentaire proposé, vous sélectionnerez un ensemble cohérent de trois documents, incluant obligatoirement le document 1, pour une exploitation pédagogique en classe de terminale en langue première.

Vous proposerez tout d'abord une analyse critique de cette sélection dont vous mettrez en évidence la cohérence d'ensemble.

Puis vous proposerez une séquence d'enseignement autour du document 1 (document pivot) et des deux autres documents que vous aurez sélectionnés en tant que supports secondaires. Vous préciserez vos objectifs (linguistiques, communicationnels, culturels, etc.) ainsi que les moyens

et stratégies que vous comptez mettre en œuvre pour les atteindre.

Analyse d'un fait de langue : dans la perspective du travail en classe, vous relèverez, analyserez et questionnerez les procédés de style qui caractérisent la répétition de deux groupes différents d'unités lexicales dans l'extrait d'une durée de 10 secondes, situé de 0 minute 59 secondes à 1 minute 9 secondes du document 1.

Quels sont les termes clefs et leur définition ?

- **Art** : l'art est à la fois un résultat et un processus. C'est une activité de création dont le résultat échappe à toute intention d'utilité. Il regroupe l'ensemble des œuvres produites par des artistes quels que soient la forme, le support, le matériau utilisés pour cette expression qui vise à toucher émotionnellement des spectateurs. Toute œuvre d'art s'inscrit dans le contexte social, politique, culturel, économique, écologique (...) dans lequel elle a émergé qu'elle en porte intentionnellement ou non les caractéristiques, les orientations.
- **sourd / Sourd** : Le S en minuscule ou en majuscule est souvent utilisé dans la littérature spécialisée qu'elle soit scientifique ou non. Cela permet de distinguer une nuance de signification. Avec une minuscule, le sens commun s'applique à savoir une personne atteinte de déficience auditive, ne percevant pas ou bien insuffisamment les sons. Le S majuscule marque une identité et renvoie à l'idée d'appartenance à une communauté partageant une même culture, un même rapport au monde.
- **Affirmation** : Action, manière de manifester de façon indiscutable (le terme ici est à prendre au sens de l'affirmation de soi et renvoie donc à une qualité)
- **Engagement** : Action/attitude qui vise à se mettre au service d'une cause.
- **Emancipation** : Action d'affranchir ou de s'affranchir d'une autorité, de servitudes ou de préjugés.

Tous ces termes sont extraits du programme de la classe de terminale. Le sujet, en proposant cet extrait, met en valeur une partie du programme et impose aux candidats de définir ces termes afin de circonscrire et justifier les propositions qu'il formulera ensuite.

Quels problèmes, quelles discussions, quels débats soulève le sujet ?

L'ensemble documentaire mis en tension avec l'extrait du programme introduit des questionnements. Ceux présentés ici ne sauraient être exhaustifs. L'analyse du sujet offre des perspectives riches et variées dont chaque candidat pouvait se saisir.

- Existe-t-il un art « Pi-Sourd » ? Des formes d'expression artistique peuvent être spécifiques à la culture sourde telles que le chansigne ou le théâtre visuel. Pour autant toute forme d'expression artistique peut être investie par des artistes issus de la communauté sourde (la peinture, la sculpture, la littérature, la poésie...). Parler d'un art « pi-sourd » renvoie à la nécessité de le délimiter. Peut-il être restreint aux artistes Sourds, au public Sourd ou renvoie-t-il au message politique, culturel, social porté par des artistes qu'ils soient sourds ou non revendiquant plus de visibilité des Sourds, exprimant les maux, le malaise ressentis par les Sourds eux-mêmes ?
- Cette question, tout sauf simple, peut être débattue avec les élèves par exemple en lien avec les cours de philosophie. L'importance de l'art dans la société comme moyen d'expression est à discuter, à illustrer. Le sujet invite les candidats à s'engager sur des pistes d'exploitation avec les élèves pouvant dépasser le seul cadre disciplinaire. Des activités peuvent être proposées aux élèves pour les aider à se situer en tant que citoyen dans la société au travers du filtre de l'art. Quels spectacles, quelles œuvres ont-ils vus ? Comment les ont-ils reçus, appréciés ? Un travail peut être mené, notamment avec les élèves ayant un enseignement de spécialité, arts ou histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ou humanités, littérature et philosophie.
- Sous-jacente se pose la question de la comparaison éventuelle entre culture sourde et culture entendante au travers du prisme de l'art. Cette différence existe-t-elle ? Les débats, les conflits, les discriminations sont-ils toujours d'actualité ? Comment l'ensemble documentaire vient-il nourrir ce débat ? L'art n'est-il pas un moyen de dépasser cette dichotomie et de réunir des sensibilités, des identités différentes dans le respect mutuel des uns et des autres ?

- La question du patrimoine, des archives et donc de la transmission de la culture sourde peut être mise en débat au travers de ce sujet. La place de la jeune génération et donc des élèves eux-mêmes sur cette problématique est intéressante à investir. À titre d'exemple et parce qu'il constitue une pierre de voûte de la création et de la diffusion artistique spécifique à la culture sourde l'avenir d'IVT peut être débattu, interrogé au regard de son histoire. Comment la nouvelle génération peut-elle investir, faire évoluer cet héritage ?

Quelles connaissances scientifiques, théoriques ou professionnelles peuvent venir étayer la réflexion ?

Il est attendu des candidats qu'ils aient des connaissances sur la culture sourde, sur des artistes sourds et plus largement sur la question des discriminations exprimées par l'art et dans certaines œuvres artistiques. En particulier, une connaissance approfondie du rôle majeur joué par IVT sur cette problématique est un attendu. L'ensemble documentaire peut aider les candidats à élargir, à illustrer en s'appuyant sur une diversité de courants artistiques comme celui de De'Via né aux États-Unis depuis la fin des années 80. Des travaux scientifiques publiés récemment pourront étayer la réflexion en lien avec les enjeux identitaires soulevés par le sujet⁶. Les candidats peuvent également faire appel à leurs expériences personnelles, comme celles de spectateur. Il est possible avec un tel sujet de s'appuyer sur ses ressentis, ses impressions face à des œuvres d'art, de manière distanciée, afin d'étayer la réflexion en faisant jouer sa propre sensibilité. De plus toute expérience en lien avec des stages réalisés en milieu scolaire a pu aider les candidats à imaginer comment des élèves de terminale peuvent s'engager, réfléchir, discuter, s'exprimer sur un tel sujet.

En quoi le niveau de classe, le profil des élèves influent sur l'analyse du sujet ?

Le sujet cible les élèves de terminale en langue première. Parmi ces élèves plusieurs sont, par expérience, des locuteurs natifs et ont une très bonne maîtrise de la LSF. Il est donc nécessaire que les candidats aient perçu cette donnée qui contextualise et permet d'ajuster le niveau d'exigence attendu. Ces élèves sont en mesure de comprendre le premier document d'appui et de s'exprimer avec aisance en LSF. De plus la classe de terminale vient ponctuer un cycle d'études qui amorce une orientation post-baccalauréat. La pluralité des profils et des projets des élèves est à prendre en compte pour guider la conception des activités qui seront proposées en classe. Cette pluralité résulte, selon les contextes, de la mixité des filières (générale ou technologique), de la variété des enseignements de spécialité suivis par les élèves, par les choix d'orientation qu'ils émettront prochainement. De plus des hypothèses peuvent être émises quant aux paramètres individuels venant renforcer ces différences (élèves sourds ou non, issus de familles favorisées ou non, ayant une culture artistique faible ou développée, appréciant ou non les pratiques artistiques, etc.). Il était donc attendu des candidats qu'ils différencient leurs propositions afin de répondre à ce groupe classe singulier.

Quelles suggestions didactiques et pédagogiques peuvent être formulées de manière globale ?

Il peut être judicieux de rappeler que les programmes du collège ont théoriquement permis aux élèves de construire des prérequis en matière de connaissances culturelles.

En classe de troisième, l'étude culturelle centrée sur les représentations artistiques visuelles permet aux élèves d'explorer la diversité des formes artistiques telles que la peinture, le théâtre, la poésie, le cinéma, etc., ainsi que les artistes Sourds. Dans ce contexte, il conviendra d'encourager l'appréciation des productions artistiques. Les élèves sont encouragés à réfléchir sur leur relation avec le monde.

Ces prérequis ont été approfondis en classes de seconde et de première pour permettre aux

⁶ Deux exemples possibles : la thèse d'O. Schetrit, intitulée *La culture sourde : approche filmique de la création artistique et des enjeux identitaires des sourds en France et dans les réseaux transnationaux*, EHESS, 2016, ou celle de P. Smith, intitulée *Signes d'ouverture - Contributions à une anthropologie des pratiques artistiques en langue des signes*, EHESS, 2020.

élèves de discuter de questions de société, de s'interroger sur les visions artistiques du monde visuel, d'agir et d'interagir dans le souci d'une meilleure inclusion. En classe de seconde, les élèves ont étudié l'époque de la Renaissance afin d'apprécier les premières œuvres artistiques laissées par les peintres Sourds. En classe de Première, la thématique des "arts en tant que reflet des conflits" a amené les élèves à réfléchir à la manière dont, suite au congrès de Milan, il est possible de maintenir des réunions tout en préservant l'existence d'une communauté, d'une culture et d'une langue des signes française.

Les activités proposées devront par conséquent être en corrélation avec ces prérequis tant du point de vue du niveau de LSF attendu qu'en matière de matériau réflexif support du cours. Sur le plan méthodologique, il pourra être proposé, de manière ambitieuse, un travail guidé en lien avec une démarche actionnelle : permettre aux élèves de réaliser des projets, d'être acteurs d'une séquence, d'être forces de proposition. En lien avec les attendus du baccalauréat, une attention particulière pourra être portée au travail rédactionnel. Le sujet s'y prêtant d'autres formes d'expression telles que le graphisme, la peinture, la poésie, le chansigne, le théâtre visuel pourront induire des formats de restitution variés. On rappelle combien l'interdisciplinarité est une piste à exploiter pour enrichir les contenus et les activités mis en œuvre pour cette classe sur cette thématique. De même inscrire les travaux réalisés en classe dans une cohérence explicite avec le projet du lycée est un atout. Par exemple donner à voir un chansigne écrit, mis en scène et interprété par les élèves lors de la Journée Portes ouvertes du lycée peut être une action pédagogique intéressante.

3.1.1 Analyse critique des documents

Il était attendu des candidats qu'ils traitent obligatoirement le document 1 puis qu'ils sélectionnent deux autres documents parmi les quatre autres proposés. Chaque document est analysé dans son entièreté au regard du sujet. La qualité de cette analyse découle donc du lien opéré entre document et sujet. Les arguments ayant conduit au choix de cette sélection de trois documents doivent être explicités. Les perspectives pédagogiques qu'ils offrent pour un travail contextualisé en classe de terminale, langue première ainsi que leur complémentarité et leur cohérence devront être exposées. Par conséquent au-delà de la description et de l'analyse des documents retenus c'est bien leur inscription dans une séquence pédagogique qui fonde la réponse des candidats.

Document 1 (document pivot) « *Présentation de saison 2023-2024* », International Visual Theatre, 2023

Source : vidéo publiée sur la chaîne YouTube d'IVT le 15 juin 2023

Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=9Ku9r4KeGaw> (durée totale de 53 minutes 35 secondes)

Durée de l'extrait : 5 minutes 37 secondes.

Ce document devait obligatoirement être traité.

Synthèse/résumé du document :

Il s'agit d'un extrait vidéo de la présentation de la saison 2023-2024 d'IVT qui prend la forme d'un échange entre quatre personnes : Emmanuelle Laborit et Jennifer Lesage-David, co-directrices d'IVT et deux jeunes personnes qui les questionnent.

Attentes minimales en termes d'analyse du document 1 :

- **Présentation du document :**

Il s'agit d'un petit documentaire LS vidéo publié sur la chaîne You Tube d'IVT qui a pour fonction de présenter la saison 2023-2024. Il date de juin 2023. Emmanuelle Laborit et Jennifer Lesage-David sont assises, pour cette interview, sur un canapé de façon décontractée. Les deux autres personnes qui leur font face, légèrement de côté, sont assises sur deux chaises et semblent être

journalistes. Les quatre personnages n'apparaissent pas en même temps à l'écran. Une table basse est placée devant le canapé sur laquelle est posée une tablette et des feuilles pour les questions.

- **Contenus et propos :**

Deux parties distinctes apparaissent dans l'extrait, structuré par les deux questions posées, l'une ciblée sur IVT et l'autre sur la communauté sourde. Les co-directrices présentent les trois objectifs (premier objectif : protéger la transmission et la diffusion de la culture sourde autour de la langue des signes à long terme, deuxième objectif : travailler sur le projet des archives d'IVT, créé il y a 46 ans et qui a permis le développement des compétences linguistiques, artistiques et pédagogiques, avec le centre des ressources, troisième objectif : réflexion autour de la nouvelle formation proposée par IVT au sein du programme de la saison). Ensuite elles soulèvent la question du public vieillissant. Même si le public plus jeune vient à IVT, elles le souhaiteraient plus nombreux. Y compris dans l'équipe même d'IVT, l'arrivée de jeunes apporte de la fraîcheur, un regard neuf et complémentaire, un autre point de vue. IVT est un lieu important d'expression de la langue, d'expression de soi. C'est aussi un lieu de lien intergénérationnel, participant à une certaine quête identitaire. C'est un vecteur de transmission du patrimoine culturel commun.

- **Termes, vocabulaire, iconicité :**

La syntaxe en Langue des Signes Française exprimée par la première locutrice est une forme moins élaborée et complexe par rapport à celle de la deuxième locutrice. Celle-ci met en évidence l'utilisation intensive et fréquente des structures de transfert.

L'analyse de l'utilisation de l'espace de signation par Emmanuelle Laborit est intéressante. Elle prend l'habitude de ranger tout ce qui a trait à ses inquiétudes du côté droit, en les plaçant en hauteur. Dans cette perspective, les objets que cette locutrice dispose à la hauteur de son visage revêtent une signification particulière, symbolisant leur importance et même suscitant un sentiment d'optimisme. D'autres entités qui se trouvent au niveau du ventre peuvent être interprétées comme symbolisant le pessimisme.

- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances**

Ce document, par sa mise en scène simple et conviviale, favorise l'échange spontané, dynamique et vivant. La différence d'âge entre les protagonistes accentue le propos sur les aspects intergénérationnels évoqués.

Ce document impose une connaissance fine d'IVT, de son histoire, de son rôle central dans le « Réveil Sourd », dans la reconnaissance et la valorisation de la LSF, de son évolution depuis sa création jusqu'à aujourd'hui devenu lieu de création, scène de diffusion et centre de ressource. Il induit des questionnements variés centrés sur l'art comme vecteur d'émancipation, sur la question patrimoniale et intergénérationnelle. Il pose clairement la problématique de l'archivage et de la conservation des œuvres de spectacle vivant créées, diffusées par IVT. Par conséquent ce document est totalement en prise avec la thématique de l'art et permet de questionner le rôle catalyseur de l'expression artistique dans la communauté sourde. Plus largement parce que le public, mais aussi les artistes qui s'y produisent sont mixtes, sourds et entendants, cet extrait vidéo introduit le débat quant à la spécificité ou non d'un art « pi-sourd ».

- **Perspectives didactiques et pédagogiques pour une séquence :**

Ce document se prête facilement à un travail en classe. De par sa forme il peut impulser un travail d'interview (jeu de rôles entre élèves) qui permet la formulation de questions et de réponses précises. Et par ses contenus il permet d'approfondir des aspects linguistiques significatifs comme le pointage visuel et manuel, le placement dans l'espace de signation, les reprises syntaxiques, les expressions du visage pour accentuer le propos, notamment le registre émotionnel. Il permet enfin d'approfondir les connaissances des élèves sur le rôle majeur actuel et passé d'IVT. La culture sourde et la LSF sont intimement liées. La question de l'archivage et du patrimoine inhérents à IVT met en exergue la fragilité de la culture sourde. Ce document est aussi l'occasion de revenir avec les élèves sur le rôle central d'IVT dans le « Réveil Sourd » et dans le développement de la LSF en France, ainsi que son rayonnement international. Par là même il s'agit d'aborder et d'approfondir des connaissances en sociologie et en histoire contemporaine.

Document 2 : « *Master Class Chansigne* », International Visual Theatre, 2019
Source : vidéo publiée sur le compte Facebook d'IVT le 11 décembre 2019
Lien : <https://www.facebook.com/internationalvisualtheatre/videos/master-class-chansigne/536910667164977> (durée totale de 2 minutes 31 secondes)
Durée de l'extrait : 2 minutes 19 secondes.

Synthèse/résumé du document :

Dans ce document vidéo, Emmanuelle Laborit, co-directrice d'IVT, présente les « Master class chansigne » qui auront lieu du 16 au 20 mars 2020 à l'occasion des 40 ans d'IVT. Ses propos sont illustrés d'extraits de chansigneurs filmés lors de la session 2019.

Attentes minimales en termes d'analyse du document 2 :

- **Présentation du document :**

Il s'agit à nouveau d'un extrait LS-vidéo qui constitue une annonce diffusée sur le compte Facebook d'IVT le 11 décembre 2019 en vue des prochaines master class de chansigne. Ce document est composé de trois parties : une courte présentation globale d'Emmanuelle Laborit, puis de 0'09 à 1'35 sont présentés des extraits de prestations filmées de chansigneurs et enfin Emmanuelle Laborit précise des informations génériques et formule des conseils à l'attention des chansigneurs potentiellement intéressés.

- **Contenus et propos :**

Il s'agit d'annoncer une formation qui se tiendra en mars 2020 dans le but de créer des chansignes qui feront l'objet d'un concours proposé par IVT à l'occasion de ses 40 ans d'existence. Ce document met l'accent sur le chansigne comme moyen de création et d'expression artistique à part entière. Les conseils formulés par Emmanuelle Laborit montrent combien le chansigne exige des qualités et des compétences particulières (se détacher d'un texte écrit, affirmer son style et son identité, ...).

- **Termes, vocabulaire, iconicité :**

Les structures en LSF utilisées dans les chansignés font appel à une grande amplitude de mouvements. Cette amplitude est nécessaire pour que les signes soient bien visibles, notamment lorsqu'ils sont présentés devant un public nombreux de spectateurs. L'expression corporelle, c'est-à-dire la manière dont le corps des chansigneurs communique à travers ses gestes, ses postures et ses mouvements, est un élément essentiel pour renforcer l'expressivité des structures. Cette expressivité, qui va de la tête aux pieds, permet de transmettre des émotions, des intentions et des messages de façon plus claire et impactante. De plus, il est important de noter que le lexique peut parfois être mis en valeur par le recours à des techniques telles que le grossissement des unités lexicales, ou même la lenteur dans leur expression.

- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances :**

Le chansigne est un art en pleine expansion qui interpelle les jeunes. Il permet de mixer culture musicale et culture visuelle, il peut permettre de réunir sourds et entendants. De nombreux artistes chanteurs travaillent avec des chansigneurs pour rendre leur répertoire accessible aux sourds (cf. par exemple le travail partenarial entre Olivia Ruiz et les « dix doigts en cavale »). Des festivals de musique et des artistes de renommée internationale font appel désormais à des chansigneurs pour proposer des concerts inclusifs. Interprète ou artiste, qui est le chansigneur ? Chansigner pour interpréter une chanson ou créer un répertoire de chansigne ex *nihilo* ? Chansigneur sourd ou entendant, existe-t-il une différence ? Ces questions peuvent être débattues, discutées.

Toujours proposé par IVT cette annonce de « Masters Class Chansigne » permet de poursuivre les thématiques introduites par le document précédent, notamment celles abordant l'intergénéralité, la question du patrimoine et de la variété des œuvres de spectacle vivant, celle de la spécificité de l'art sourd. Il permet aussi un approfondissement de l'étude sociohistorique du rôle majeur d'IVT dans la diffusion et la préservation des œuvres, mais aussi

plus largement dans le développement de la culture sourde.

• **Perspectives didactiques et pédagogiques pour une séquence :**

Ce document, par les extraits qu'il propose, peut donner envie aux élèves de terminale de s'engager dans une activité pédagogique concrète autour du chansigne (s'exprimer devant les autres, produire, écrire, interpréter...). Le chansigne est une pratique artistique qui va de l'interprétation de la culture entendante orale (le chant) à la création d'un courant d'expression artistique à part entière faisant de la langue des signes le média essentiel de cette expression. Il devient dès lors une question de cours totalement pertinente. Le chansigne peut également être judicieux pour amener les élèves à faire un travail comparatif entre français écrit et LSF. Il permet un lien explicite avec l'étude de la poésie qui se prête ainsi facilement à une interprétation signée. Si des élèves suivent l'enseignement de spécialité « humanités, littérature et philosophie », ils pourront proposer des matériaux en lien avec leurs cours de terminale ; les autres élèves pourront se référer à des textes abordés en classe de première. De manière complémentaire, toute lecture personnelle peut constituer un matériau intéressant d'une activité chansigne avec les élèves. Il sera important d'envisager les deux perspectives de travail en classe : du texte vers le chansigne et réciproquement. Il est également intéressant à proposer pour les engager dans une réflexion, une affirmation de soi, une discussion, une réflexion portée sur soi. Il est fort probable que ce document soit assez proche de leur culture d'appartenance, propre à l'adolescence, et les aide à s'exprimer en confiance.

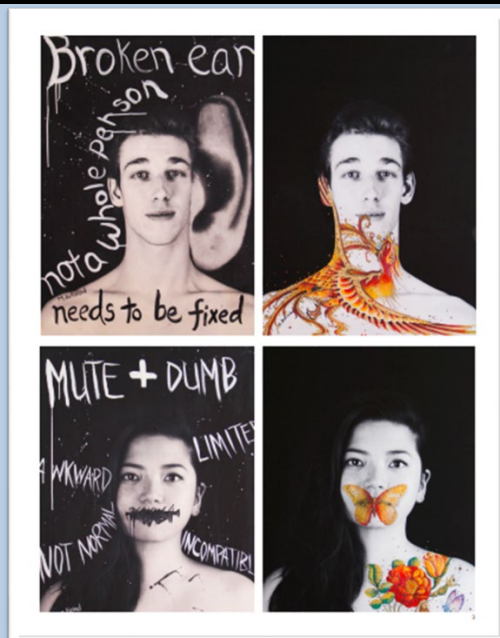
Document 3 : extraits de « *La poésie dans les arts visuels : Une rétrospective Sourde.* », Société culturelle canadienne des Sourds, 2021, Toronto, pages 1 et 3

Source : https://deafculturecentre.ca/ccsd-documents/dva_handbook_fr.pdf

Extrait n°1 (page 1) :

1	MaryaMaryam Hafizirad est une peintre et sculptrice canadienne Sourde d'origine persane. [...] Elle a commencé à peindre des métaphores persanes et De'VIA lumineuses (acrylique, verre coloré écrasé et aquarelle) - des grenades (symboles de l'amour caché libéré), des poissons dans l'eau (êtres humains sincères dans son monde silencieux de pure beauté) et des oiseaux (incarnant sa liberté retrouvée dans ce pays). La troisième phase
5	de son travail fusionne ces symboles dans de grandes expériences d'installations mixtes avec des sculptures en céramique, colorées et émaillées, des formes de mains et de grands yeux affirmant son identité Sourde, sa langue gracieuse, sa force tranquille et la vie elle-même.

Extrait n°2 (page 3)



Synthèse/résumé du document :

Ce document comporte deux extraits différents: un court texte présentant l'artiste MaryaMaryam Hafizirad et une série de quatre photographies représentant quatre de ses œuvres. Celles-ci sont des montages photographiques annotés où graphisme, peinture, photographie s'entremêlent.

Attentes minimales en termes d'analyse du document 2 :

- **Présentation du document :**

Ce document est issu d'un ouvrage numérique intitulé « *La poésie dans les arts visuels: Une rétrospective Sourde.* », publié en 2021 au Canada. Le court texte de présentation de MaryaMaryam Hafizirad porte l'accent sur son travail de création artistique (supports, techniques, thèmes, sources d'inspiration). Les quatre photographies illustratives de ce travail de création peuvent différencier ainsi : deux d'entre elles ont pour sujet une femme aux cheveux longs, les deux autres un homme aux cheveux courts. Les deux photos de gauche sont les portraits en noir et blanc de chacun, chacune, sur lesquels des annotations en anglais sont portées dans un style graphique particulier et probablement à la peinture (lettres blanches en capitale, avec des dégoulinés). Y sont également ajoutés en incrustation pour le jeune homme une photographie agrandie de son oreille gauche véritablement augmentée (de dimension plus grande que le portrait lui-même) et pour la jeune femme sont ajoutés des traits de crayon noir comme une suture de la bouche. Les deux photographies de la partie droite de l'image présentent les deux mêmes portraits toujours en noir et blanc, mais sur lesquels des dessins de style floral, végétal, voire ornithologique réalisés avec des couleurs chaudes jaune orange sont ajoutés. Le portrait de la jeune femme est « habillé » d'un joli papillon jaune orangé sur la bouche.

- **Contenus et propos :**

Comme cela est expressément précisé dans le texte, ce document met l'accent sur le courant artistique De'Via. Le texte souligne avec un S majuscule l'identité sourde de l'artiste et invite les candidats à s'intéresser à ce mouvement artistique qui est un moyen d'affirmation de l'identité sourde. Les photographies sont explicites et livrent des messages aux spectateurs. La traduction des messages exprimés en anglais n'était pas une attente du sujet. Pour autant les deux images de gauche renvoient, par la sur dimension de l'oreille et par la bouche suturée, à la violence, à la souffrance vécues, perçues par les personnes sourdes. Par contraste les deux photographies de droite, retravaillées grâce à des dessins orangés ajoutés sur les portraits en noir et blanc, expriment une autre représentation de ces deux mêmes personnes.

- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances**

Le texte aide les candidats à connaître l'artiste et à ancrer son expression artistique dans le courant De'Via. Il est attendu des candidats qu'ils aient quelques connaissances sur ce courant né outre-Atlantique à la fin des années 80 et qui réunit des artistes essentiellement sourds souhaitant rendre visible les Sourds, leurs combats, leur identité, leur culture. Via les métaphores, les symboles, l'art devient un réel moyen d'expression. Ce travail artistique de collage et de graphisme à partir de photographies illustre pleinement cette idée. Ici une interprétation peut être formulée : l'artiste n'exprime-t-elle pas deux visions opposées des personnes sourdes ? À gauche, une vision médicale, oraliste, ciblée sur la déficience et à droite une vision faisant abstraction de cette déficience et qui embellit les personnages. MaryaMaryam Hafizirad s'engage et exprime un point de vue ; elle souhaite ainsi lutter contre les discriminations dont sont victimes les personnes sourdes.

- **Perspectives didactiques et pédagogiques pour une séquence :**

L'analyse des photographies est intéressante à mener avec les élèves. Le contraste entre les couleurs chaudes des photographies situées à droite par rapport aux portraits annotés en noir et blanc situées à gauche est saisissant. Les portraits apparaissent triturés, annotés, rayés, démesurés sur la partie gauche alors qu'ils semblent apaisés, aériens, heureux sur la partie droite. Or les portraits supports de chaque création sont identiques à droite et à gauche. Le travail de l'artiste consiste à retravailler le portrait pour exprimer un message. Un travail à partir de

photographies d'identité peut être fait, par exemple en lien avec le professeur d'art plastique (projeter le portrait et peindre sur une toile, travailler directement sur des impressions de portraits, passer par le travail de création numérique, etc.). Ce travail plastique devra être accompagné d'un travail d'expression et d'analyse en LSF notamment par un jeu de questions-réponses entre élèves (pourquoi as-tu mis un papillon sur tes lèvres ?). L'enseignant devra être vigilant pour que chaque élève se sente à l'aise. Certains élèves préféreront travailler sur un portrait neutre plutôt que sur leur propre portrait et donc sur leur propre histoire personnelle. Le choix du portrait devra pouvoir être laissé aux élèves.

Plus largement, ce document invite à enrichir les connaissances culturelles des élèves en référence au courant artistique De'Via. Cela pourrait être l'occasion de réaliser des recherches bibliographiques, des exposés, des supports d'exposition, voire d'en faire un projet de classe partagé avec d'autres disciplines. Ce serait l'occasion d'approfondir avec les élèves la question de l'artiste engagé, la thématique art et politique afin de les aider à faire des liens explicites avec la philosophie.

Document 4 : « *Understanding Deaf Culture* » – peinture de Nancy Rourke, 2010.

Source : <https://www.nancyrourke.com/understandingdeafculture.htm>



Synthèse/résumé du document :

Ce tableau peint en 2010 par Nancy Rourke ayant pour titre « *Understanding Deaf Culture* ». Les couleurs primaires sont dominantes (jaune, rouge et bleu) auxquelles s'ajoutent le blanc et le noir. Ce tableau représente sept personnages assis autour d'une table qui semblent discuter en langue des signes.

Attentes minimales en termes d'analyse du document 2 :

- **Présentation du document :**

Il s'agit d'une œuvre picturale de l'artiste américaine Nancy Rourke.

- **Contenus et propos :**

Le titre de cette œuvre est accentué par la présence au milieu de la table d'un ouvrage épais qui porte, sur la tranche, le même titre et qui est complété, en couverture, par la mention suivante :

« Deaf Subalterns Elites and Rebels ». La couleur bleue est dominante. Les personnages sont très expressifs, tous assis et tous s'expriment avec leurs mains. Le mouvement est traduit, pour certains personnages, par le dessin répété d'un des bras. On peut ainsi imaginer, pour le personnage le plus à droite, trois lettres successives. L'identification précise des signes ou lettres est sujette à interprétation, d'autant qu'il s'agit probablement d'American Sign Language. Sous la table, un chien noir peut être repéré. Le décor de cette scène ressemble à un bureau ou un salon ou une salle. Les murs de cette pièce, tout comme la table, sont de la même couleur que les personnages, ce qui crée une impression de fondu. On note également sur le mur de droite un tableau qui représente le portrait d'un homme qui semble être Laurent Clerc. Au-dessus de la table, un grand abat-jour noir diffuse une lumière jaune. Et sur la partie gauche, on devine une porte peinte en bleu.

- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances**

Le titre de cette œuvre bien qu'exprimé en anglais évoque d'emblée un propos artistique engagé, voire militant à propos de la culture sourde (« Deaf Culture »). Le portrait qu'on devine être celui de Laurent Clerc affirme un parti pris de l'artiste qui rend ainsi hommage à celui qui avec Thomas Hopkins Gallaudet a cofondé la première école pour les Sourds aux États-Unis en 1817. Le choix des couleurs n'est pas anodin. Le bleu, couleur dominante, est celui qui symboliquement représente la culture sourde. Une référence au « Deaf Flag » peut être faite. On peut considérer cette œuvre comme une sorte de manifeste en faveur de la culture sourde, de sa visibilité, de sa reconnaissance. Le terme « rebels » explicitement mentionné sur l'ouvrage présent au centre de la table affiche cette volonté d'engagement et d'affirmation de soi des artistes Sourds. Ce terme s'oppose à celui de « subalterns » lui-même mis en tension avec celui d'« elites ». Nul doute que le débat entre les personnages tourne autour de cette problématique qui pourrait conduire à la question suivante : les artistes sourds sont-ils des « sous-artistes » ou bien des artistes à part entière ? Il est évident qu'à travers cette œuvre, Nancy Rourke souhaite défendre à la fois la culture et les artistes sourds. Il est possible de faire référence plus largement à l'ensemble des œuvres de cette artiste.⁷

- **Perspectives didactiques et pédagogiques pour une séquence :**

Ce tableau très visuel favorisera l'engagement des élèves. Son propos rendu explicite par le titre et par l'ouvrage dessiné sur la table facilite l'introduction de la problématique centrale de cette œuvre et son décodage par les élèves. Sa mise en scène peut impulser une reproduction théâtralisée en classe avec un groupe de sept élèves, chacun pouvant, à partir du tableau, imaginer son personnage, les propos de ce dernier. Le seul portrait de Laurent Clerc peut devenir un prétexte à développer des connaissances culturelles en lien avec l'exportation de la LSF vers les États-Unis, son essor et son développement depuis le XIXe siècle jusqu'à nos jours. Ce document permet également un travail pluridisciplinaire avec l'anglais tout d'abord, mais bien sûr aussi avec les arts plastiques notamment au travers de l'étude du symbolisme des couleurs et des formes (relativement cubiques ici).

Document 5 : « Introduction à la culture sourde », Thomas K.Holcomb, 2016, Editions Erès, Toulouse, pp 229-230

1	<i>L'art autour de l'expérience des Sourds ou De'VIA</i>
5	Le mouvement de l'art sourd tourne souvent autour de l'imagerie liée à l'utilisation des signes, la configuration de la main, les yeux, et des questions culturelles dont on a vu combien elles sont au cœur du travail de l'artiste sourd. A l'appui de ce mouvement, le concept de De'VIA a été proposé par des artistes sourds en 1989 au festival <i>Deaf Way</i> (festival de culture sourde), pour augmenter la visibilité des œuvres d'artistes sourds et attirer l'attention sur le

⁷ Une ressource possible pour comprendre les œuvres de l'artiste de Nancy Rourke : <https://www.youtube.com/watch?v=6Og4BMcp3WA>

	caractère unique de leur création. De'VIA représente des artistes et des perceptions sourdes. [...]
10	Les pratiques artistiques de De'VIA peuvent être identifiées par des éléments formels tels que la tendance d'artistes sourds à utiliser des couleurs intenses, des valeurs et des textures contrastées. Elles peuvent également inclure une focalisation sur les traits du visage, en particulier les yeux, la bouche, les oreilles et les mains qui sont exagérés ou surdimensionnés. Aujourd'hui, les artistes sourds préfèrent travailler à l'échelle humaine et ne pas exagérer l'espace autour de ces éléments.
15	
20	Il y a une différence entre les artistes sourds et De'VIA. Les artistes sourds sont ceux qui utilisent l'art dans n'importe quelle forme, qu'il s'agisse du support ou du sujet, et qui sont tenus de respecter les mêmes normes que les autres artistes. Avec De'VIA, l'artiste a l'intention d'exprimer son expérience de personne sourde à travers l'art visuel. Le concept de De'VIA peut également trouver sa réalisation chez des artistes devenus sourds ou des artistes entendants, si leur intention est de créer une œuvre qui est née de leur expérience sourde (par exemple un enfant entendant de parents sourds). Il est évidemment possible pour les artistes sourds de ne pas travailler dans le domaine de De'VIA.

Synthèse/résumé du document :

Ce texte est un extrait d'un ouvrage de Thomas K. Holcomp paru en 2016 et ayant pour titre « *Introduction à la Culture Sourde* ». Ce court texte d'une vingtaine de lignes porte précisément sur le concept de De'Via. Il en précise le sens et les origines.

Attentes minimales en termes d'analyse du document 5 :

- **Présentation du document :**

Ce texte comporte un sous-titre « *L'art autour de l'expérience des Sourds ou De'Via* » puis trois paragraphes. Le premier porte sur l'origine du terme De'Via, le contexte de son apparition et l'intention première qui se joue derrière ce concept. Le second paragraphe caractérise les pratiques artistiques de De'Via en identifiant des critères tels que les couleurs utilisées ou les traits donnés aux personnages. Enfin le dernier paragraphe pose la question de la différence entre artiste sourd et courant artistique De'Via

- **Contenus et propos :**

Ce texte permet aux candidats de comprendre le concept De'Via. Selon Thomas K. Holcomp l'apparition de ce terme à la fin des années 80 aux Etats Unis vise à rendre visibles les œuvres d'artistes sourds. De là découle un courant artistique repérable par ses formes, ses couleurs et mettant en scène des personnages sourds. Plus que ces codes, ces formes, ces formats, De'Via renvoie à l'expression, par l'artiste, de son expérience sourde, que cet artiste soit sourd, devenu sourd ou entendant.

- **Analyse, interprétation, discussion, connaissances**

Il s'agit d'un article issu d'un ouvrage complexe, mais qui ici cible le courant artistique De'Via. Ce texte permet de comprendre la différence entre le matériau de l'expression artistique (la photographie, le collage, la peinture, etc.) et l'intention de l'artiste. Thomas K. Holcomp définit clairement De'Via par rapport à cette intention qui est de partager avec le spectateur l'expérience sourde. Dès lors l'artiste rend compte de manière artistique de cette expérience. Le choix des couleurs, des matériaux, des formes devient un moyen d'expression de cette expérience. Ce texte entre en résonance avec les documents 3 et 4 qui rendent compte à leur manière de cette expérience. Les artistes, dans le courant De'Via, puisent dans leurs propres expériences de vie, en lien avec la surdité, le matériau de leur expression. Les candidats ont pu

enrichir cette analyse en se référant à différentes œuvres d'art illustrant leur propos (tels que Arnaud Balard ou plus largement le mouvement artistique du surdisme).

- **Perspectives didactiques et pédagogiques pour une séquence :**

Ce texte se prête à des activités de traduction, de discussion, de débat avec les élèves. Le propos est certes complexe, mais adapté au niveau de la classe de terminale, notamment pour des élèves ayant des enseignements de spécialité arts ou « langues, littératures et cultures étrangères » ou « humanités, littérature et philosophie ». Une situation peut être proposée dans la continuité de l'étude de ce texte : à partir de plusieurs œuvres proposées, tenter de les classer selon qu'elles renvoient ou non au courant De'Via. Une autre activité pourrait être de demander aux élèves de puiser dans leur histoire de vie pour peindre leur propre expérience sourde. Cette activité peut ensuite donner lieu à exposition.

3.1.2 Séquence d'enseignement

Le sujet exige des candidats la conception et la présentation d'une séquence d'enseignement où le document 1 est à considérer comme le document pivot, c'est-à-dire qu'il joue un rôle central. Ce document sera complété par deux autres, choisis parmi ceux proposés dans le sujet. Ces deux autres documents jouent un rôle secondaire. Les candidats disposent d'une certaine liberté pour présenter cette séquence. Le sujet exige *a minima* que soient présentés, détaillés les objectifs, les moyens et les stratégies. Par conséquent les candidats pouvaient faire appel à leurs connaissances et à leurs expériences culturelles, didactiques et pédagogiques pour construire cette séquence. Au regard du sujet il était indispensable de centrer la réponse sur la thématique suivante : « vers l'affirmation » et sur l'axe 3 du programme : « les arts : engagement et émancipation ».

Le document 1 rend obligatoire d'aborder le rôle central d'IVT avec les élèves. D'emblée cela amène le professeur à poser avec les élèves le débat autour de l'art sourd, sa diffusion, sa spécificité, ses enjeux. Les élèves vont rapidement adhérer à ce contenu très dynamique et s'engager aisément dans les activités proposées. Le document 1 devient donc est un élément catalyseur de l'adhésion et de l'expression des élèves.

Le choix des autres documents peut être justifié par le souci d'un approfondissement de la question posée quant à la spécificité de l'art sourd, à sa visibilité, à son affirmation. Il peut aussi être justifié par le souhait d'embrasser différentes modalités d'expression artistique (le chansigne, la photographie, la peinture...). Il est essentiel d'être convaincant quant au rôle que jouera chacun des documents au sein de la séquence. En particulier c'est en se centrant sur la manière dont les élèves vont se saisir de ces documents pour s'exprimer, discuter, débattre, élargir, approfondir leurs connaissances que chaque candidat pourra se projeter en tant qu'enseignant.

L'énoncé et la précision des objectifs attendus au sein de cette séquence permettent au candidat de révéler ses connaissances en matière de respect des programmes, mais aussi en termes de projection avec ce niveau de classe de terminale en langue première. Au plan linguistique, il est possible de construire avec les élèves la structure interne des signes lexicaux et des unités de transfert (niveau de langue : littérature sourde, iconicité, mouvement : rythme et procédés de style : métaphore, comparaison, etc.), d'approfondir en grammaire l'analyse contrastive de deux langues, la syntaxe visuo-gestuelle au sein du discours, la cohésion morphosyntaxique des énoncés. Du point de vue des objectifs communicationnels, on peut amener les élèves à échanger avec leurs pairs, avec des personnes extérieures à l'établissement (artistes, médiateurs culturels...), avec d'autres élèves en situation d'apprentissage de la LSF (Terminales L2) afin de leur permettre de s'adapter au niveau de langue d'un interlocuteur. Il est également important d'avoir pour objectif de développer les capacités d'argumentation des élèves, notamment en lien avec les objectifs de l'épreuve du « Grand Oral ». En toute évidence cette séquence permettra aux élèves de gagner en aisance par le développement des capacités expressives et l'affirmation de soi. En effet ici l'expression d'un avis personnel argumenté peut

être recherchée. Cette expression s'appuiera sur une analyse approfondie d'une question de société circonscrite et pourtant complexe, celle de l'art et de la culture sourde. L'approfondissement des connaissances sur ce registre est donc un objectif culturel réel. La séquence devra permettre à tous les élèves, quel que soit leur milieu social d'appartenance, de s'enrichir, d'apprendre à présenter une œuvre et un artiste, de se construire un répertoire d'œuvres et d'artistes, de comprendre l'impact de l'art sur la culture sourde.

Le choix des documents ainsi que les activités proposées aux élèves deviennent des moyens de parvenir aux objectifs fixés. Sans viser l'exhaustivité d'une description de la séquence, la présentation détaillée de quelques activités proposées aux élèves a été valorisée. Le sujet était riche pour impulser une diversité de mises en œuvre possibles : du débat entre élèves à la création d'un chansigne, d'une lecture traduite en LSF à l'improvisation théâtrale, de l'écriture d'un manifeste et la création d'affiches, de l'écriture du portrait d'un artiste au déplacement *in situ* sur le site d'une exposition, etc. De manière complémentaire les modalités d'évaluation au sein de la séquence sont à évoquer. Les outils et procédures proposés doivent guider les élèves vers la compréhension de ce qu'il y a à apprendre. Par conséquent l'auto-évaluation ou la co-évaluation peut être proposée selon différentes modalités (autoscopie, fiche d'auto-évaluation, co-observation, etc.)

Sur le plan de la stratégie à mettre en œuvre, chaque candidat pouvait ici s'appuyer sur des expériences d'enseignement ou d'observation réalisées au cours de stages pédagogiques. Un élément était incontournable : prendre en compte la diversité des profils d'élèves qui caractérise toute classe ou groupe de terminale. Par conséquent a été appréciée toute proposition mettant en évidence une différenciation pédagogique en lien avec ces éléments liés aux profils, aux parcours ou aux projets d'orientation des élèves. De même une différenciation visant à prendre en compte les difficultés ressenties, exprimées ou observées a été valorisée. Par exemple prévoir des variables dans les tâches proposées (supports de niveaux ou bien de propos artistiques différents, niveau d'exigence adapté en matière de signaire, d'iconicité, de rythme...) est une plus-value. Enfin des éléments liés à la conduite de classe pouvaient être énoncés afin de percevoir à travers la copie l'engagement en situation du candidat. Par exemple la modalité choisie pour guider les élèves soit de manière contrainte, soit de manière ouverte pouvait être discutée.

3.2 Recommandations du jury.

- En premier lieu il est conseillé aux candidats de bien cibler le sujet. Le repérage et l'analyse des mots clefs est une étape indispensable. Il s'agit bien ici de traiter la thématique centrale du sujet et non d'être générique.
- Il est demandé aux candidats de présenter et d'analyser tous les documents qui composent la sélection opérée par eux-mêmes parmi les documents proposés dans le sujet.
- Le choix des documents doit être motivé ainsi que la non-sélection des autres documents.
- La séquence proposée doit pouvoir répondre à la problématique posée par le sujet.
- L'entrée en matière de la séquence doit être bien présentée. Un paragraphe introductif permet de clarifier les intentions.
- Il n'est pas attendu des candidats de détailler toutes les séances qui composent la séquence, ni toutes les activités.
- Il est conseillé de bien faire la distinction entre les objectifs et les contenus. Les objectifs d'une séquence courent sur le temps long d'une période d'enseignement regroupant plusieurs cours. Ils doivent être bien sûr conformes aux programmes scolaires, adaptés au niveau et au profil des élèves et présentés de manière précise, voire catégorisée. Les contenus renvoient à ce que les élèves doivent apprendre précisément.
- Il est important de prendre en compte les difficultés potentiellement rencontrées par les élèves et de préciser les modalités des enseignements pour les élèves les plus en difficulté. À ce sujet il est recommandé d'anticiper et de présenter les éléments d'aide à la compréhension des consignes et des attendus pour bien accompagner les élèves.

- Les candidats qui font preuve de diversité dans leurs propositions sont valorisés (travail individuel ou travail collaboratif, usage ou non d'outils numériques, modalités de guidage...). Il est souhaitable de pouvoir favoriser une lecture des documents vidéos adaptée aux capacités de compréhension des élèves (l'usage d'une tablette permet ainsi d'adapter le rythme à chacun, chacune...).
- Les modalités d'évaluation, la fonction de cette évaluation, ses objectifs doivent être abordés. Proposer des critères précis d'évaluation pour une tâche donnée peut être un atout.
- Il convient de veiller à la faisabilité et à l'adaptation des activités au regard du public d'élèves ciblé par le sujet.

3.3 Fait de langue

Analyse d'un fait de langue : dans la perspective du travail en classe, vous relèverez, analyserez et questionnerez les procédés de style qui caractérisent la répétition de deux groupes différents d'unités lexicales dans l'extrait d'une durée de 10 secondes, situé de 0 minute 59 secondes à 1 minute 9 secondes du document 1.

Cette épreuve se conclut par une partie obligatoire qui consiste à analyser un fait de langue à partir d'un extrait de dix secondes du document 1, borné entre 0 minute 59 secondes et 1 minute 9 secondes. Dans cette partie il est attendu des candidats une analyse précise et détaillée d'un élément signifiant du discours signé d'une des protagonistes. Le sujet précise véritablement l'attente du jury : « vous relèverez, analyserez et questionnerez les procédés de style qui caractérisent la répétition de deux groupes différents d'unités lexicales ». Cette analyse doit être menée sans omettre le contexte de la classe. Il convient donc que les propositions formulées soient mises en correspondance avec le travail en classe avec les élèves de ce groupe de terminale.

Synthèse/résumé de l'extrait concerné par cette question :

Dans cet extrait Jennifer Lesage-David énumère les différentes facettes des activités et ressources d'IVT et leur longévité. Le passage retenu concerne la pérennité des archives (des archives qui remontent à 46 ans). Jennifer Lesage-David insère dans son énumération un commentaire personnel humoristique (elle est aussi âgée que les archives d'IVT !). Cette parenthèse humoristique est amplifiée par l'expression d'Emmanuelle Laborit.⁸

Deux groupes de signes sont répétés dans l'extrait : archives-riches et le nombre d'années 46-45 ans.

Archives riches : il s'agit du thème, annoncé en début de proposition, et repris à la fin, après le commentaire, et avant de poursuivre l'énumération des ressources d'IVT. La reprise du thème sous forme de répétition des deux signes 'archives-riches' est une façon en LSF de clore un aparté et de poursuivre le discours interrompu. Cette reprise constitue une forme d'anaphore.

46-45 ans : la répétition de ces nombres leur confère une certaine importance, et vient aussi appuyer la comparaison.




Les techniques stylistiques qui définissent la répétition concernent la longévité d'IVT. L'anaphore permet de mettre en exergue une idée, de lui conférer une certaine importance, tout en instaurant un rythme qui vient renforcer l'idée, l'émotion ou la sensation.






Attentes minimales à formuler dans la réponse par le candidat :

- Le sens (valeur, solide, fierté)
- Les jeux des signes (répétition)
- La répétition des termes : archive - riche ; 45 ans
- Les paramètres de formation : le mouvement : rythme, expression de visage
- La potentialité d'identifier la figure de style connue sous le nom d'épanadiplose.

⁸ À ce propos la lecture de l'article suivant peut être conseillée aux candidats de la session 2025 : [Parenthèses et ruptures énonciatives en langue des signes française \(openedition.org\)](https://www.openedition.org/revue/40000)

Exemple d'analyse : cf. tableau ci-après

Ordre	Repères temporels	Unités sémantiques en LSF	
	Traduction en français	Commentaires	
1	0'59''		
	[il y a]	La main dominante, en forme de cinq, touche deux fois la poitrine avec le buste légèrement incliné vers la droite pour exprimer l'unité lexicale.	
2	1'		
	[archives]	La main dominante, sous forme de main pliée, effectue trois mouvements vers le bas pour insérer des documents verticalement, tandis que l'autre main pliée maintient le dossier en place.	
3	1'01''		
	[riche]	L'unité lexicale exprimée par le mouvement de la main qui part de la poitrine est accentuée par un petit gonflement des joues.	
4	1'01'		
	[depuis]	La main exprime une durée, en partant de l'épaule jusqu'à la main dominée.	
5	1'02'' – 1'04''		
	[46 ans]	Trois termes consécutifs (4, 6 et ans) maintenus simultanément dans les deux mains déterminent la durée de préservation des documents d'archives. Ils sont articulés en unités lexicales sur une durée de deux secondes, pendant laquelle l'expression du visage indique une validation avant de prononcer le chiffre 6.	

6	1'04''		
	[waouh]	Décrochement et début du commentaire : La main dominante effectue une ouverture rapide de la main, accompagnée d'une labialisation claire [ouaou].	
7	'1.04'		
	[moi]	Elle s'autodésigne avant de reprendre le nombre des années, qu'elle associe alors à son âge à elle	
8	1'04'' – 1'05''		
	[45 ans - 45 ans]	Le fait de répéter des deux mêmes unités lexicales ("45") est une formule d'insistance utilisée pour démontrer le caractère définitif d'un sentiment. Elle est connue sous le nom d'épanadiplose. La comparaison fait glousser l'interlocutrice.	
9	1'06'' – 1'07''		
	[pas possible]	Les deux mains se rejoignent sur le front. Cette expression est intelligible pour tout interlocuteur non pratiquant la langue des signes. Elle se distingue par sa structure de transfert.	
10	1'08'' – 1'09''		
	[richesse des archives]	Les termes "archives" et "riche" ont été évoqués il y a 9 secondes dans les ordres 1 et 2 respectivement. Cela indique une reprise anaphorique afin de souligner la continuité de l'expression de son idée et la fin du commentaire.	

II. ADMISSION

1. Définition des épreuves d'admission

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré.

Les épreuves d'admission sont au nombre de deux, chacune est notée sur 20. La première a un coefficient de 5 et la seconde a un coefficient de 3. Toute note égale à 0 à l'une de ces deux épreuves est éliminatoire.

2. Première épreuve d'admission : épreuve de leçon en LSF

« L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique du candidat, notamment sa capacité à analyser, sélectionner et préparer des supports de travail de qualité pour la conception et la mise en œuvre de la séance ».

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

1) Première partie : analyse et présentation des documents, suivies d'un entretien avec le jury
« Le candidat restitue, analyse et commente le document vidéo proposé par le jury, puis présente ou les documents qu'il a choisi(s) et explicite ses choix en prenant soin de les replacer dans la perspective d'une exploitation en classe. Des éléments de contexte portant sur l'exercice du métier, qu'il exploite pendant le temps de préparation, peuvent éventuellement être fournis au candidat. »

Durée de la première partie : trente minutes maximum (exposé : quinze minutes maximum ; entretien : quinze minutes maximum)

2) Deuxième partie : exposé de la séance pédagogique, suivi d'un entretien avec le jury
« Le candidat présente au jury les objectifs d'une séance de cours et expose ses propositions de mise en œuvre. »

L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury durant lequel le candidat est amené à justifier et préciser ses choix.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : vingt minutes maximum ; entretien : dix minutes maximum).

2.1. Conditions de passation à la session 2024

Les candidats sont accueillis à l'heure de leur convocation. Ils sont ensuite installés dans un « box » situé dans la salle de préparation. Ils disposent du sujet, d'un ordinateur avec accès à internet (sur lequel est disponible le document imposé) et de feuilles de brouillon. L'accès à internet est réglementé et contrôlé. Des consignes précises leur sont formulées en français et/ou en LSF. Ils peuvent se restaurer et s'hydrater avec leurs propres denrées et sont accompagnés, si nécessaire, aux toilettes, pendant la préparation. Quinze minutes avant la fin du temps de préparation, les documents complémentaires choisis par le candidat doivent être correctement enregistrés sur l'ordinateur à l'endroit indiqué lors de l'accueil. À la fin du temps de préparation, ils sont invités à rassembler leurs documents et sont accompagnés dans la salle d'interrogation où un ordinateur est placé à leur disposition (sur lequel ils retrouvent l'ensemble des documents disponibles, enregistrés sur l'ordinateur mis à leur disposition en salle de préparation).

2.2 Sujet de la session 2024 et attentes du jury

Programme de Langue des signes française langue 2 pour la classe de première.
Thématique : Gestes fondateurs et mondes en mouvement
Axe : Diversité et inclusion

Votre objectif est de concevoir et d'animer une séance en classe d'une durée d'une heure pour une classe de première en langue seconde. Vous vous appuyez sur le document vidéo en LSF ci-dessous imposé par le jury. Vous recherchez et sélectionnez, pendant le temps de préparation, un ou deux autres documents supplémentaires. Pour ce faire, vous disposez d'un ordinateur vous permettant d'accéder à Internet.

Cette classe de première est composée de 17 élèves entendants. Deux d'entre eux sont des élèves à besoins éducatifs particuliers.

1^{re} partie :

Face au jury, vous restituez, analysez et commentez le document imposé, puis vous présentez le ou les documents que vous avez choisi(s) et explicitez votre choix.

2^e partie :

Vous présentez au jury les objectifs d'une séance de cours et exposez vos propositions de mise en œuvre. Dans la perspective d'un usage en classe, vous proposez des pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques du document imposé et du ou des document(s) que vous avez choisi(s). Vous construisez cette séance en fonction de l'intérêt linguistique et culturel que les documents présentent. Vous mettez en pratique des activités langagières selon la situation d'enseignement choisie et le niveau visé. Vous proposez un déroulement cohérent avec des exemples concrets d'activités. Et vous explicitez votre rôle pédagogique au cours de ces activités.

Le document imposé par le jury :

Document : *Accueillir les publics sourds dans les lieux de culture – Lexique LSF – Culture LSF*, plateforme de l'accessibilité culturelle, TIC 44 Scop, octobre 2021

Durée : trois minutes une seconde.

Analyse du sujet :

Ce sujet, au regard du profil de la classe et de la présence de deux élèves à besoins éducatifs particuliers, implique une réflexion sur la problématique de l'inclusion. Les élèves sont probablement entendants ayant commencé pour certains tardivement l'apprentissage de la LSF. Le groupe classe est relativement hétérogène à priori, cela impose aux candidats de réfléchir sur la nécessaire différenciation pédagogique.

Le sujet impose au candidat de concevoir une leçon d'une durée d'une heure pour une classe de première en langue seconde. De même le sujet est orienté par des éléments programmatiques : la thématique « gestes fondateurs et mondes en mouvement » et l'axe « diversité et inclusion ». Ces précisions permettent au candidat de contextualiser et de cibler sa réponse.

Analyse du document imposé :

Le document doit être considéré comme un support. Il n'était pas attendu que le candidat s'en saisisse comme un dictionnaire, mais bien comme une ressource à exploiter pour concevoir une leçon. Ce document pouvait impulser une réflexion et des recherches complémentaires en lien avec la thématique, ici du vocabulaire en lien avec le spectacle vivant, de la culture.

Ce document émane de Nantes, plateforme culture LSF et date de 2021. Il a été créé à l'initiative de 15 structures (culturelles et associatives).

Dans ses aspects formels, chaque plan se découpe en 4 zones d'images incrustées : il présente deux vues de chaque signe (de face et de profil) et met l'accent sur la configuration de la main (insert visuel en haut à droite de l'écran), le mot en français est affiché en haut à gauche de

l'image pendant la présentation du signe. Pour certains signes il y a double configuration, lorsque c'est le cas, les deux configurations de la main sont précisées. La description de ces aspects formels et de leur objectif est une attente de cette première partie. Le rythme de présentation de chaque signe est d'environ 5 secondes (à 00'12, sommaire. Le time code de chaque signe est indiqué).

Le protagoniste de cette vidéo peut être connu et présenté en tant que tel par certains candidats (il s'agit de Vivien Fontveille, mais il n'y avait pas obligation de citer son nom).

Certains signes proposés dans ce documentaire peuvent être discutés. Il existe par exemple pour « jazz » d'évoquer que d'autres signes possibles (on peut signer le saxophone) ou pour « musique classique » on peut signer violon. Le double Z dans « jazz » peut être aussi évoqué. De même l'orientation du signe « balance » peut être questionnée (à l'horizontale plutôt qu'à la verticale dans l'espace de signation). Les signes « cour », « jardin » sont très spécifiques à la culture théâtrale et leur positionnement dans l'espace dépend du point de vue (celui de l'acteur qui est sur scène face au public et alors la cour se situe à gauche ou bien celui du spectateur pour qui la cour est à droite). De la même manière, le signe assis, dans le contexte théâtral, pourrait être signé différemment (plusieurs personnes assises avec les deux mains et les doigts qui se plient (proformes de personnes) au lieu du signe lexical « assis » qui ici est proposé de manière conventionnelle. De même « entracte » peut être nuancé (seulement le signe « pause »). Sur le signe « micro », on voit les lèvres du présentateur bouger. Cela peut interpeller quant à la différence entre signer l'objet (nom) ou l'action (verbe). La faute d'accord à « musiques classique » (2mn14) peut être un prétexte à la discussion quant à la diversité ou non de la musique classique (toutes autres musiques sont ensuite au pluriel). Ce documentaire présente une classification des différentes musiques classiques, actuelles, improvisées. Le sens de certaines expressions peut être polysémique. Par exemple « rencontre artistique » peut représenter une rencontre public/acteur, ou des rencontres entre les artistiques. « Théâtre » et « spectacle »

Analyse croisée sujet – document imposé :

En croisant analyse du sujet et analyse du document, le candidat peut évoquer plusieurs problématiques comme celle de l'inclusion des spectateurs sourds dans le spectacle vivant, l'accessibilité réciproque de la culture (l'accès des Sourds à la culture entendante et réciproquement).

Ce document par sa composition permet de répondre à la diversité des élèves. On peut par exemple accentuer l'attention des élèves qui en auraient besoin sur la configuration.

Un travail peut être initié avec les élèves quant à des signes très proches comme chant, chanson, opéra. Cela permet de préciser l'intonation, l'orientation, le regard, l'espace de signation (paramètres manuels) et donc d'affiner les apprentissages. Une même exploitation peut être proposée avec le signe « répétition ». Selon le contexte, ce signe peut être orienté, accentué, rythmé différemment (« répétition au théâtre » ou « répète une consigne »). Cela peut être utilisé pour amener les élèves à discuter, à se situer.

Pistes pédagogiques pouvant être exploitées par le candidat en seconde partie :

- Le candidat pourra utiliser ce document en jouant sur les différents paramètres qui le composent comme par exemple supprimer le titre pour que les élèves aient à reconnaître le signe.
- Le candidat peut choisir uniquement quelques signes. En effet certains signes sont trop difficiles pour le public des élèves de première langue 2, dont certains peuvent débiter la LSF en première. Le candidat peut donc proposer de scinder ce document en séparant les signes les plus simples des plus complexes.
- Il pourra proposer de manière évolutive les signes. Comme par exemple « chant » puis « chansigne », le second pouvant être déduit après analyse et identification du premier.
- Il peut aussi proposer un travail par groupe amenant les élèves à analyser sous forme de jeu ce documentaire (exemple : repérer les signes proches, repérer les mêmes configurations...).

- Il peut aussi proposer à partir de ce support une activité de description par mime du lexique mis en jeu afin d'y associer certains signes de la vidéo puis une mise en situation en exploitant quelques signes.
- Le document peut aussi induire un travail approfondi sur les configurations : travail corporel, précision de la position des doigts et de la main. Il est possible d'amener les élèves à choisir une configuration et à rechercher du vocabulaire autre qui utilise cette configuration (exemple : à partir de « théâtre » à 2mn52, même configuration que « malin », « touche fini », « intéressant », « culture »).
- On peut aussi travailler sur l'origine des signes. D'où vient le signe ? Parfois l'étymologie nous renseigne. Par exemple le signe « cirque » s'est construit par rapport au « nez du clown ». Le signe « film » renvoie à l'évocation de la pellicule. Par ailleurs c'est parfois l'évocation d'une position ou d'un mouvement. Par exemple le « signe » assis traduit une position. D'autres sont moins explicites comme « théâtre », « festival ».
- Il est également possible d'envisager des projets d'éducation artistique et culturelle pour emmener des élèves, voir des spectacles, visionner des films.
- On peut aussi inviter les élèves à présenter des vidéos humoristiques à d'autres camarades, à présenter une chanson qu'ils adorent. Au préalable le candidat aura bien précisé qu'il se sera assuré du contenu des documents proposés par les élèves. Ensuite on peut amener les élèves à créer un chansigne à partir de ces matériaux et les amener à s'interroger sur l'accessibilité. On peut élargir le débat sur chant/chansigne : mixité de la culture, en élargissant par exemple l'accès aux pulsations pour les personnes sourdes grâce à un gilet (subpac) qui accentue les résonances, les vibrations.
- Une diversité de tâches pouvait être proposée. Voici quelques exemples : exposition installée et commentée au CDI sur le thème des arts avec débat autour de la question de l'inclusion et de la diversité, débat conjoint avec le professeur de philosophie sur art et discrimination, diffusion de LS-Vidéo autour de la situation de professionnels des sourds dans le domaine des arts suivi de jeux de rôles, diffusion de LS-Vidéo pour certains signes lors de la journée de Porte Ouverte de l'établissement comme en situation d'apprentissage de la LSF en classe, etc.

Les attendus de la seconde partie :

- La durée de la leçon est d'une heure. Il est nécessaire de garantir à chaque élève un temps de signation d'au moins trente minutes. Par conséquent les contenus et activités proposés doivent répondre à ce seuil minimal.
- Dans un tel contexte (enseignement facultatif de langue 2 en classe de première) faire appel à un dispositif de classe inversée peut se révéler intéressant pour accroître le bain culturel et linguistique favorable aux apprentissages. Ainsi une immersion à la maison dans la LSF à partir de ressources à visionner ou à lire peut être préconisée. Pour autant les aspects de pratique visuelle doivent être valorisés avec ces élèves, plutôt que les dimensions théoriques.
- Il n'est pas attendu que l'essentiel de la leçon ne repose que sur les aspects grammaticaux, comme les configurations. Au contraire les aspects culturels devront guider la création de situations originales.
- Les deux élèves à profil particulier devront être pris en compte tant dans les contenus que dans les modalités de guidage.
- Des dispositifs d'auto-évaluation, de co-évaluation ou d'évaluation peuvent être proposés. La précision des attendus de fin de leçon est une exigence minimale de même que le fait de guider les élèves vers la prise de conscience de leurs progrès. Évaluer est consubstantiel à tout acte d'enseignement. Il est attendu du candidat qu'il intègre dans sa proposition les moyens mis en œuvre pour pouvoir aider les élèves à se situer et qui lui permettent de situer les comportements observés.

2.3 Analyse des prestations des candidats de la session 2024 et conseils aux candidats de la session 2025

Analyse du sujet :

L'analyse du sujet est le plus souvent réalisée dans sa globalité par l'ensemble des candidats. Pour autant le sujet est à approfondir pour problématiser la séance autour d'une question centrale qui permettra d'engager l'activité des élèves et de les amener à donner du sens à cette activité. Le groupe classe mentionné dans le sujet est une donnée essentielle qui doit permettre de mieux caractériser le public afin de cibler l'analyse du document et la proposition de séance. Le sujet de cette année invitait explicitement les candidats à différencier leur réponse au regard de la présence d'élèves à besoins éducatifs particuliers. Cette dimension de différenciation pédagogique est une constante qui devra guider la préparation des candidats des sessions futures. La référence aux programmes, explicite dans le sujet, permet au jury d'apprécier les connaissances institutionnelles des candidats. Il est donc nécessaire d'avoir anticipé la diversité des thématiques possibles. Observer des séquences réelles d'enseignement portant sur des items différents du programme est un atout pour être à même de répondre à cette diversité. À la session 2024, la durée de la séance à concevoir était précisée (une heure). Ceci est un élément déterminant qui ne doit pas être passé sous silence ; il conditionne la quantité de contenus à aborder, mais aussi le rythme du cours, le type d'activités proposées. Enfin le profil des élèves énoncé dans le sujet conditionne les propositions formulées. Il doit être caractérisé en s'appuyant sur des expériences professionnelles vécues. Les candidats qui sont à même d'identifier le niveau d'entrée des élèves, les prérequis (ou signaires pré-acquis) qu'ils ont déjà construits, les difficultés qu'ils rencontreront potentiellement face au document seront plus à même de se projeter et de proposer des mises en œuvre pertinentes.

Analyse du document imposé :

L'analyse formelle est le plus souvent correcte, voire très satisfaisante, elle doit s'accompagner d'une citation précise des références du document (source/date...). L'analyse du contenu et des enjeux notamment est parfois trop superficielle. Il ne faut pas négliger les éléments d'information qui clôturent la vidéo (partenaires/liens site). Pour autant, les candidats ont pu apporter de nombreuses informations (parfois inutiles au regard du sujet) sur le locuteur en LSF (Vivien Fontvieille), son parcours, ses activités en tant qu'interprète/traducteur. Il est nécessaire, dans la première partie, de bien cibler l'analyse et donc les éléments de réponse. Pour cela le sujet, son libellé, les éléments programmatiques, le profil des élèves doivent pouvoir servir de filtre pour sélectionner les informations importantes de celles qui sont plus secondaires. Le document est bien exploité comme support du discours lors de la première partie. Il peut servir d'illustration afin de favoriser la compréhension jury-candidat. À titre d'exemple, à la session 2024, le document permettait de réaliser un focus sur une vignette vidéo pour en préciser les éléments de composition. Exemple :

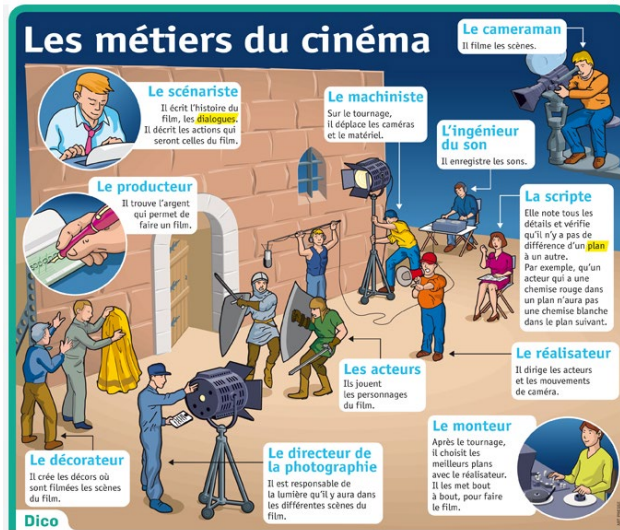


L'analyse du document doit pouvoir ouvrir sur des perspectives d'activités proposées en cours. Sans entrer dans le détail de la leçon qui sera détaillée en partie deux, l'ouverture vers les aspects

pédagogiques découlant de l'analyse du document peut constituer un élément de conclusion de cette première partie.

Documents proposés par les candidats :

À la session 2024, comme lors des précédentes sessions, les candidats avaient la possibilité de proposer, en complément du document imposé, un ou plusieurs documents complémentaires. Voici quelques exemples présentés cette année :



Source :

<https://www.gommeetgribouillages.com/wp-content/uploads/2020/11/CharlieChaplinS2.pdf>



Source: https://4.bp.blogspot.com/-yrJsfYHsl9o/XKs_RTasfu/AAAAAAAAAuI0/VhtHu7ao-U8DJGOajug3YvFWIG89L0EfgCLcBGAs/s1600/0001%25281%2529.jpg

Un autre exemple est un document vidéo relatif au chansigne : Christelle Pépin : 1:37 - 2:48 (thème configuration)

www.youtube.com/watch?v=jxFrhjNICbo et www.youtube.com/watch?v=2IJMNJCdQI4

Le jury recommande que le choix des documents soit explicitement en lien avec le sujet et adapté au public précisé dans le sujet. Pour cela les documents présentés ci-dessus étaient pertinents. Il est important, dans la mesure du possible, de trouver des documents de nature différente (textes, iconographies ou LS-Vidéo). La relation de complémentarité entre les différents documents (imposé et choisis) est à expliciter, à discuter. Les documents choisis par le candidat devront être analysés avec la même rigueur que celle qui permet l'analyse du document imposé.

Pour les documents vidéo certains candidats commettent l'erreur de les projeter en totalité au jury pendant la première partie de l'épreuve en guise de présentation. Cela n'est pas acceptable. En effet on se gardera de donner à visionner au jury les documents vidéo. Le candidat doit les présenter, les analyser, résumer le contenu de la vidéo entière ou celui de l'extrait sélectionné enfin il justifie ce choix de support par rapport à un autre.

Seconde partie de l'épreuve :

À la session 2024 les candidats avaient à proposer une séance d'une durée d'une heure, ses objectifs et ses propositions de mises en œuvre. Certains candidats ont pu judicieusement inscrire cette séance dans un continuum et une progressivité qui lui donnent sens. En effet en introduction, il peut être précisé des éléments descriptifs de la séquence dans laquelle s'insère cette leçon. Des données liées à la temporalité, au calendrier, peuvent permettre de mieux contextualiser et d'illustrer. En effet si la leçon se situe en début d'année, en cours d'année ou bien en fin d'année, sa conception est influencée. Les candidats peuvent également définir un cadre pragmatique d'exercice (salle/matériel/supports/nombre d'élèves/disposition...) leur permettant de se projeter dans une classe idéale. Ils veillent à respecter les données essentielles du sujet.

Cette année la présence de deux élèves à besoins particuliers dans un groupe de 17 était une donnée à ne pas ignorer. Pour la plupart des candidats, les élèves à besoins spécifiques sont géographiquement séparés dans le grand groupe et sont chacun dans un atelier différent lors des activités en petit groupe ou en binôme. Ce parti pris interroge, car il conduit finalement à la discrimination de ces élèves. Il serait judicieux de concevoir un dispositif pleinement intégré où l'adaptation des outils, des consignes, voire des contenus permettent aux élèves d'apprendre grâce à des modalités différentes, mais en conservant le collectif. Par exemple utiliser le tutorat inter-élèves, favoriser la mise au travail et la réalisation de la tâche en permettant à l'élève à besoin spécifique de choisir son binôme peut constituer des solutions. Le rôle qui leur est attribué en petit groupe peut être adapté. Par exemple lors d'un jeu de rôle, si l'élève éprouve des difficultés à se donner à voir, il peut devenir conseiller (rechercher et proposer des idées sans les jouer lui-même directement), évaluateur de la tâche, ou encore filmer la LS-vidéo. De même présenter une démarche pleinement collaborative avec l'accompagnant d'un élève en situation de handicap est également un point à anticiper. Le jury ne saurait se contenter d'une approche stéréotypée de la gestion des différences. Les candidats doivent se préparer, notamment au cours des observations menées lors de stages en établissement, mais aussi grâce aux échanges avec des professionnels experts de cette question.

La question de l'identification des contenus d'enseignement, de ce que les élèves doivent apprendre, construire, au cours de la séance est essentielle. Les membres du jury invitent les candidats à bien préciser, circonscrire ce que les élèves vont construire. Ces contenus sont à définir relativement à la durée ciblée dans le sujet (une heure cette année). Par conséquent plus qu'un catalogue de savoirs à construire, il est nécessaire de préciser, de cibler et donc

d'effectuer un choix parmi les possibles. Ce choix devra nécessairement être argumenté au regard du profil des élèves, des programmes, des hypothèses formulées quant au contexte, etc. Les activités langagières pratiquées devront couvrir la diversité attendue au sein des programmes : expression orale, compréhension orale, expression orale en situation d'interaction, compréhension écrite, expression écrite. Définir au préalable les objectifs et donc les contenus guide le candidat dans la conception des mises en œuvre et non l'inverse. Cette définition ne saurait être faite indépendamment du sujet. Cette année l'axe « diversité et inclusion » ne pouvait pas être ignoré. Afin d'éviter le hors sujet, il est donc important de maintenir en permanence ce lien au libellé et cet ancrage dans les éléments programmatiques explicitement mentionnés.

Quant à la mise en activité potentielle, simulée des élèves, elle doit être rendue vivante. À ce propos les dispositifs présentés permettent de voir comment l'élève est réellement acteur de ses apprentissages. Les situations ou tâches exposées devront correspondre au profil et au niveau des élèves. Ces mises en activité doivent pouvoir se faire selon des formats variés : seul, en binôme avec ou sans tutorat, en petit groupe, en groupe classe, dans la classe, hors la classe, avec ou sans intervenant extérieur, avec ou sans outil numérique. À la session 2024, les candidats ont fait preuve d'originalité et de pertinence dans leurs propositions. Il a été en effet possible de proposer à la fois un travail linguistique à partir du document imposé (étude de la grammaire, exploitation des encarts présentés dans le document vidéo), de favoriser le travail personnel de l'élève en lui permettant un accès numérique au document hors de la classe (ressource à disposition), d'amener les élèves à choisir au sein du document vidéo un thème de travail individuel ou collectif (chansigne, théâtre, cirque...), de proposer une évaluation formative autour des différents professionnels qui travaillent dans le domaine des arts (cinéma, scène, spectacle vivant) et d'amener ensuite les élèves à s'interroger sur la place d'une personne sourde (professionnel ou non) dans cet environnement, de proposer un projet de sortie à l'IVT ou à un autre spectacle en continuité avec le cours afin de favoriser la collecte de nouveaux supports (affiches, dossiers de presse ...) qui pourront enrichir le cours qui suit, etc.

Il est aussi intéressant d'explicitier le rituel du cours. C'est-à-dire la manière dont l'enseignant réunit les conditions d'adhésion et de bien-être des élèves pour favoriser les apprentissages. À titre d'exemple il peut s'agir de présenter un rituel de début de cours qui soit adapté aux contenus qui suivent. À ce sujet le travail sur les émotions, les expressions du visage, le relâchement corporel (...) peut être introduit. Mais il est aussi intéressant d'évoquer la relation enseignant-élèves tout au long du cours. Comment l'enseignant s'assure de la construction, concomitante aux objectifs disciplinaires, des compétences psychosociales (confiance en soi, respect de l'autre, gestion de ses émotions, etc.) ?

Enfin aborder l'évaluation des acquis dans cette partie est un incontournable. Les candidats proposent souvent deux formes d'évaluation (formative et sommative) en ne détaillant que trop peu leur contenu. Le jury attire l'attention des candidats qui doivent veiller à apporter plus d'éléments sur les évaluations (contenus, modalités, adaptations aux élèves à besoin spécifiques ...). Cette question reste souvent abordée de manière trop superficielle. Le jury invite les candidats à se questionner pour mieux construire leur réponse. Comment l'élève sait-il qu'il a progressé ? Comment l'enseignant sait-il s'il a atteint les objectifs annoncés ?

Entretien avec le jury :

Cette épreuve comporte deux phases d'entretien. D'abord celui en lien avec le document imposé, complété par un échange quant aux documents complémentaires choisis par le candidat d'une durée de quinze minutes, puis un second entretien d'une durée de dix minutes après la présentation de sa séance par le candidat. Le jury tient à souligner que les échanges ont été intéressants. Les candidats font en effet preuve d'écoute et d'engagement. Cependant ils sont invités à bien cerner les questions posées afin de formuler des réponses précises et ciblées. Dans la première partie, les questions portent essentiellement sur la compréhension du document imposé, son analyse et sur la complémentarité entre document imposé et documents

choisis. Le jury s'appuie principalement sur le libellé du sujet dans toutes ses dimensions pour poser ses questions. Il en est de même en seconde partie d'entretien. Bien que les questions posées permettent au candidat de préciser de nouveau les contenus et modalités de son enseignement, c'est toujours avec un lien explicite au sujet que les réponses sont à construire. Il peut donc être conseillé de garder sous les yeux les éléments clefs du sujet pour toujours spécifier ses réponses.

Modalités de passation de l'épreuve :

Les modalités de la session 2024 étaient quasi similaires à celles de 2023. Le jury tient à souligner que les candidats ont lu le rapport de jury et s'étaient préparés avec rigueur aux conditions de préparation et de passage. C'est donc avec une certaine sérénité que les candidats de la session 2024 ont abordé cette épreuve pourtant complexe. Il est vivement conseillé aux candidats de la session 2025 d'apprendre à appréhender cette épreuve longue et éprouvante. Un réel entraînement préalable doit être programmé. Les trois heures de préparation sont à penser, à structurer avec méthode et organisation. La question de l'hydratation et de l'alimentation doit être anticipée. Savoir s'organiser sur sa table de préparation est un atout pour se placer dans des conditions confortables de travail. De même analyser le sujet, analyser le document imposé, rechercher des documents complémentaires, concevoir une séquence d'enseignement d'une durée donnée nécessite une rigueur dans la gestion du temps et dans la construction des documents supports aux exposés (ces documents manuscrits sur des feuilles de brouillon appartiennent exclusivement au candidat et ne sont pas lus par le jury, pour autant ils doivent être clairs et opérationnels pour aider la prise de parole devant le jury). De même un document numérique simple est à réaliser pour présenter au jury les documents complémentaires. Pour mieux appréhender le rituel de cette épreuve, il est donc conseillé de réaliser plusieurs épreuves d'entraînement en conditions réelles, si possible avec différents formateurs, dont les tuteurs de stage en établissement.

3. Deuxième épreuve d'admission : épreuve d'entretien

« L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. »

L'épreuve se déroule, au choix du candidat au moment de son inscription, en LSF ou en français. Cette épreuve comporte deux parties : présentation du parcours professionnel (15 minutes) et deux mises en situation professionnelle (20 minutes)

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire. La durée est de 35 minutes et le coefficient de 3.

3.1. Conditions de passation à la session 2024

Les candidats sont accueillis à leur heure de convocation. Il n'existe pas de temps de préparation pour cette épreuve. Après un temps d'accueil, les candidats sont introduits dans la salle d'examen. Le jury a pris au préalable connaissance de la fiche individuelle transmise par le candidat, retraçant son parcours professionnel. Cette fiche n'est pas notée. Elle permet d'enrichir les échanges entre le candidat et le jury. Sur la table du candidat sont présents du brouillon ainsi que les deux fiches présentant les situations professionnelles support de la seconde partie de l'épreuve. Le candidat est invité à retourner chacune de ces fiches l'une après l'autre au cours de l'entretien. À la fin du temps d'épreuve, le candidat est raccompagné en salle d'accueil où il a pu laisser, de manière surveillée, les affaires dont il n'avait pas besoin.

3.2 Partie 1 : présentation par le candidat de son parcours et de ses expériences

Le candidat, en cinq minutes au maximum, présente des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours, en valorisant notamment ses travaux

de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

3.2.1 Prestations des candidats de la session 2024 et recommandations du jury pour la session 2025

Les candidats détaillent des expériences diverses et riches en les illustrant par des éléments concrets qui mettent en avant une certaine connaissance des situations d'enseignement. Pour autant il est parfois difficile pour le jury de percevoir ce qui fonde, chez un candidat, le choix de ce métier d'enseignant. Le jury invite les candidats à travailler ce point en questionnant leurs motivations, leur intérêt, leur envie d'exercer en tant que professeur en collège ou en lycée. Préparer ce concours est un défi personnel ! Le jury doit percevoir la pertinence du choix d'orientation. Pour cela il peut être intéressant de sélectionner parmi l'ensemble du parcours préalable une expérience particulièrement significative qui a concrétisé ce choix.

La qualité du mode d'expression et l'adéquation à la situation sont à souligner lors de l'exposé. Il est conseillé d'organiser son propos en ayant un plan formel qui sera présenté très brièvement au jury lui permettant ainsi de se repérer dans une présentation de parcours qui est forcément propre à chacun et souvent très riche.

Si l'exposé est souvent assez bien préparé, le jury tient à attirer l'attention des candidats de la session 2025 sur un certain relâchement qui a pu être observé au cours de l'entretien. Il est essentiel d'être convaincant sur cette première partie de l'entretien et de témoigner d'un niveau de langue permettant un échange approfondi avec le jury.

3.3 Partie 2 : deux mises en situation professionnelle

Cette deuxième partie d'épreuve s'appuie sur deux mises en situation professionnelle : l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire. Elle vise à apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire, dont la neutralité, la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, la promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

3.3.1 Sujets de la session 2024 et attentes du jury

Les sujets proposés pour cette session 2024 sont présentés ci-dessous.

Il est nécessaire que le candidat réponde avec un cadre précis en énonçant les principaux textes législatifs sur lesquels il s'appuie. Les valeurs de la République sous-jacentes devront être explicitées spontanément si possible.

Mise en situation professionnelle d'enseignement :

Présentation de la situation

En classe de quatrième, un élève en situation de handicap bénéficie d'une évaluation adaptée. Vous lui proposez de l'évaluer seul à la fin du cours, après le départ des autres élèves. Vous constatez après l'évaluation qu'il est l'objet de moqueries de la part des autres élèves.

Questions

- *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires dans cette situation ?*
- *Comment analysez-vous cette situation et quelle(s) solution(s) envisagez-vous ?*

Les valeurs et principes de la République, les principes juridiques pouvant être abordés au travers de cette situation.

La cadre réglementaire est explicite. Cet élève a une situation d'évaluation adaptée au regard de son handicap. La loi de 2005 impose la mise en place d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), avec la possible présence d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH). L'adaptation de l'enseignement et donc de l'évaluation est une obligation pour l'enseignant dès lors où la situation de handicap l'impose.

Par ailleurs la moquerie entre élèves, si elle est caractérisée, peut constituer une infraction au règlement intérieur. Et au travers de cette situation qui est tout sauf anodine, c'est la valeur même de fraternité, mais aussi celle d'égalité qui sont mises à mal.

Analyse de la situation professionnelle et solutions possibles (non exhaustives) :

Cette question pose un double problème : la reconnaissance de la situation de handicap accompagnée du respect de l'autre, de sa différence, de ses droits à l'adaptation suivie d'un problème de relation inter-individuelle entre les élèves. Le terme « moqueries » doit être souligné par le candidat, cela constitue un signal de « micro-violence » entre élèves qui peut être rapprochée de la problématique du harcèlement. À ce sujet une politique volontariste est engagée par le Ministère de l'Éducation nationale pour lutter contre ces comportements qui portent atteinte à l'intégrité morale, voire physique de certains élèves⁹. Le programme Phare (Programme de Lutte contre le Harcèlement à l'École) peut être cité comme point d'appui essentiel. Sur la question des moqueries, il est nécessaire d'avoir une analyse réflexive pour s'assurer que des faisceaux convergents n'existent pas. Il faut observer cet élève et ses relations avec ses pairs, se renseigner, partager l'information pour vérifier si cette moquerie est ponctuelle ou non. En tout état de cause l'incident ne pourra pas rester sans traitement éducatif. A minima un groupe de parole, des échanges entre les élèves seront favorisés pour que chacun, chacune puisse s'exprimer et dire son ressenti. La présence de l'adulte permettra d'expliquer et de délimiter les possibles. Exprimer une frustration peut être sein dès lors qu'elle est recontextualisée au cadre réglementaire et exprimée dans un cadre respectueux de l'autre. L'enseignant n'hésitera pas à agir en intercatégorialité avec le professeur principal, le conseiller principal d'éducation, le psychologue de l'éducation nationale et bien sûr le chef d'établissement.

Parce que la moquerie est dirigée vers un élève en situation de handicap, le traitement de la situation devra être spécifique. Il convient d'expliquer aux autres élèves le respect obligatoire de toutes les différences, dont celles qui résultent du handicap. Se jouent ici égalité et fraternité y compris et surtout pendant les moments d'évaluation. On peut élargir le débat sur la nécessaire différenciation pédagogique qui devrait permettre à tout élève d'être évalué dans les meilleures conditions possibles (cas par exemple de l'évaluation par capitalisation : évaluer l'élève seulement lorsqu'il se sent prêt). L'enseignant peut faire appel à une diversité de collègues pour l'accompagner sur cette situation. Il peut prendre contact avec l'enseignant référent, avec l'équipe de suivi de la scolarisation (gevasco) qui garantit l'accessibilité et la compensation, éventuellement le professeur coordonnateur du Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL qui ont vocation à évoluer vers des Pôles d'Appui à la Scolarisation) et bien sûr le chef d'établissement.¹⁰

De manière concrète, il pourrait s'agir de travailler avec les élèves sur les différents handicaps. À titre d'exemple un débat pourrait être proposé aux élèves pour mener une analyse comparative des Jeux olympiques, des jeux paralympiques et des « deaflympics ». Il s'agit d'amener les élèves à avoir une autre vision sur le handicap. Il est important de changer leur regard par exemple en programmant des actions de sensibilisation (par exemple sur la cécité). Des ateliers pratiques et des mises en situations réelles peuvent être proposés (comme une journée de sensibilisation organisée par cette classe de quatrième). Cela pourrait être l'occasion d'inviter des personnes en situation de handicap pour qu'elles viennent témoigner devant les élèves de leur parcours de

⁹ [Lutter contre le harcèlement entre élèves | éduscol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse | Direction générale de l'enseignement scolaire](#)

¹⁰ [École inclusive | éduscol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse | Direction générale de l'enseignement scolaire](#)

vie. Avoir un copain en situation de handicap doit devenir une chance pour tous les élèves afin qu'ils acquièrent les prérequis qui fondent le "vivre et apprendre ensemble". L'École doit permettre de construire une société plus inclusive.

La place des parents est également centrale dans cette question, ceux de l'élève objet de moqueries et ceux des élèves qui se sont moqués de leur camarade. L'enseignant, en accord avec le chef d'établissement, peut proposer de les recevoir, voire, selon la situation de construire un groupe de paroles mixant élèves et parents d'élèves.

Dans cette situation le parti pris éducatif doit primer avant la sanction. Seul le chef d'établissement, notamment s'il s'agit d'une récidive, pourra engager une mesure disciplinaire à l'encontre des élèves ayant manqué de respect à leur camarade.

Mise en situation professionnelle en lien avec la vie scolaire :

Présentation de la situation

Lors d'un conseil de classe, des parents vous informent que des photographies, réalisées par vos élèves à votre insu, lors d'une sortie pédagogique, circulent sur les réseaux sociaux.

Questions :

Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires dans cette situation ?

Comment analysez-vous cette situation et quelle(s) solution(s) envisagez-vous ?

Les valeurs et principes de la République, les principes juridiques pouvant être abordés au travers de cette situation.

Sur le plan réglementaire, ce sujet fait appel au respect du droit à l'image qui fonde la liberté individuelle et le respect de la personne. De même l'usage des réseaux sociaux renvoie à un cadre strictement réglementé. Nul ne peut diffuser via les réseaux sociaux une image d'un tiers sans son accord explicite. Ici selon l'âge des élèves leur responsabilité (s'ils sont âgés de plus de 15 ans, âge de la responsabilité numérique) ou celle de leurs parents pourra être engagée. Le contexte actuel de lutte contre le cyberharcèlement ne peut pas être ignoré. Le règlement intérieur de l'établissement constitue un texte d'appui essentiel qui permettra de caractériser la gravité de la situation. Notamment l'usage des téléphones portables peut être plus ou moins prohibé ; il est interdit au sein des collèges. Il est également attendu des candidats qu'ils soient au moins informés du cadre réglementaire d'une sortie scolaire.¹¹

Analyse de la situation professionnelle et solutions possibles (non exhaustives) :

La question inclut deux situations problématiques concomitantes : la captation d'images lors de la situation pédagogique puis la circulation de ces images sur les réseaux sociaux. De plus cette complexité est renforcée par le fait qu'elle est révélée en conseil de classe, publiquement, par des parents d'élèves.

La formulation « des photographies » est volontairement indéfinie. Elle permet au candidat de formuler des hypothèses sur ce qui constitue le sujet de la photographie (selon que ce soit la photo d'un paysage ou d'un autre élève, la situation aura un degré d'importance différente). Mais le fait que ces photos aient été réalisées à l'insu de l'enseignant est un élément majeur. Cela traduit une rupture du contrat de confiance enseignant-élève. Selon le règlement intérieur de l'établissement, selon le projet pédagogique de cette sortie scolaire, mais aussi selon les consignes préalables formulées par l'enseignant et surtout selon le contenu des photographies, ce comportement pourra être plus ou moins répréhensible.

¹¹ [Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse](#)

Pour dépasser la difficulté et aller vers un parti pris résolument pédagogique et éducatif, le candidat pourra s'appuyer sur des projets d'éducation aux médias et à l'information, notamment pour former les élèves au bon usage des réseaux sociaux, mais aussi pour leur offrir des opportunités de formation. Des projets concrets peuvent être menés autour du journal du collège, d'une webradio ou chaîne « pi sourd », de l'écriture collaborative pour la presse locale, etc. Une proposition de séance sur la sensibilisation et la prévention des dangers des réseaux sociaux serait aussi pertinente. Il existe une réelle opportunité, dans ce sujet, d'exploiter cette situation pour la renverser à la faveur d'un projet lors d'une prochaine sortie scolaire : implication des élèves qui sont responsables des prises de vues (en se garantissant du respect du droit à l'image de chacun), de la communication autour de ce projet (affichages, publication interne, publication dans la presse, diffusion sur écrans de l'établissement ou sur l'environnement numérique de travail du collège ou du lycée). Tout ce qui relève de l'éducation aux médias et à l'information constitue une aide précieuse.¹²

3.3.2 Analyse des prestations des candidats de la session 2024 et conseils aux candidats de la session 2025

Certains candidats ont une méthodologie qui leur permet de réagir immédiatement dans la situation, de se projeter en contexte en ayant un cadre d'analyse précis et organisé pour structurer leur réponse tout en formulant des propositions concrètes.

Ces sujets permettent de révéler la richesse des expériences préprofessionnelles vécues en amont du concours. Il est extrêmement important que les stages réalisés en formation initiale permettent aux candidats d'être mis en situation d'observer ce type d'études de cas et d'en débattre avec les professionnels qui les accueillent. En ce sens les stages sont un réel levier de formation à cette seconde épreuve d'admission. Cependant les candidats sont invités à approfondir l'analyse réflexive portant sur leurs propres expériences. Il est conseillé d'adopter, par rapport à chaque sujet, une prise de recul pour envisager les différentes possibilités contextuelles, les différentes alternatives. Cette prise de recul est une qualité professionnelle recherchée et qui se prépare au cours de la formation au regard des expériences vécues.

Les deux sujets permettent également de révéler la qualité et la variété des connaissances préprofessionnelles des candidats. À titre d'exemple il a été noté à la session 2024 une insuffisance des connaissances quant à la gestion et à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Cette thématique doit faire partie des attendus de formation. La diversité des situations de handicap, des types de handicap, doit pouvoir être discutée, abordée. Dans le même temps, tout candidat qui serait lui-même en situation de handicap doit pouvoir mettre à distance sa propre situation pour analyser la situation proposée avec ouverture, distanciation et professionnalisme.

Le jury tient à préciser qu'il n'attend pas une seule et unique réponse. Les sujets sont libellés de manière à permettre au candidat d'émettre des hypothèses pour démontrer sa capacité à faire face à des situations complexes. On attend des candidats, après une analyse circonstanciée, qu'ils s'affirment afin de témoigner d'une capacité à s'engager en contexte.

Sur le plan méthodologique, le niveau des candidats est hétérogène en matière de clarté et de structuration du propos. De même la qualité de l'expression en langue des signes a pu être insuffisante. Il est indispensable d'enrichir sa formation par un apport de connaissances juridiques et institutionnelles. Certains candidats peuvent être confrontés à un déficit de vocabulaire spécifique aux droits et règlements propres aux établissements scolaires, mais aussi en lien avec les missions de chaque personnel de l'éducation nationale. Il est conseillé de s'entraîner à adapter son niveau de langue par rapport aux exigences du concours. Il s'agit du recrutement d'un personnel de catégorie A amené à devenir professeur de LSF. Les attentes du jury sont donc en lien avec les attendus du métier. Enfin le jury invite les candidats à bien centrer

¹² [Éducation aux médias et à l'information | éducol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse | Direction générale de l'enseignement scolaire](#)

leur regard sur l'ensemble des membres du jury qui le compose (la présence des interprètes ne doit pas nuire à la précision et à la pertinence des règles de communication).
Pour réussir dans cette épreuve, il convient de se préparer à la fois en se forger des connaissances précises sur les grandes politiques éducatives et sur les questions juridiques, mais aussi de savoir interagir dans le cadre d'un entretien avec le jury.

Conclusion

S'inscrire à un concours de recrutement de l'Éducation nationale c'est se choisir un métier, un métier engageant, un métier passionnant. C'est faire de l'École son futur contexte d'exercice. Être professeur de LSF c'est choisir d'exercer en collège ou en lycée. C'est piloter un enseignement disciplinaire ; c'est réaliser des projets transversaux et interdisciplinaires. C'est permettre aux élèves de se construire un haut niveau de connaissances culturelles et linguistiques, mais c'est aussi avoir envie de les aider à grandir, à s'émanciper. C'est aussi avoir envie de faire vivre les valeurs de la République. C'est enfin avoir envie de s'engager dans une communauté éducative. Derrière ce choix de s'inscrire à un concours se jouent donc des enjeux forts qui orientent une préparation. L'ensemble du jury reconnaît la difficulté de ce concours et souligne la qualité de l'engagement des candidats de la session 2024. Pour autant il attire l'attention des candidats de la session 2025 sur le niveau minimal requis en langue des signes française, tant dans ses aspects linguistiques que culturels (le niveau minimal de LSF est au moins le niveau C1, en référence au CECRL). Il ne peut que rappeler la nécessité de se référer au référentiel des compétences liées au métier de professeur en collège ou en lycée¹³.

Ce présent rapport se veut être un guide pour accéder aux exigences de ce concours. Le jury souligne que les candidats de cette session 2024 ont lu et pris en compte les recommandations formulées dans le rapport du jury du CAPES de LSF de l'an passé. Pour autant nous tenons, en conclusion de ce rapport, à souligner la qualité du travail des formateurs sans lesquels les candidats ne pourraient pas s'exprimer à leur plus haute valeur. Que ces formateurs, universitaires ou tuteurs « terrain » soient vivement remerciés.

¹³ Consulter à ce propos [Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse](#)